

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le retour de Michel Rivard

Après trois ans de télé et de théâtre, c'est le retour de Michel Rivard, auteur-compositeur-interprète et musicien. Ayant tourné tout l'été, le revoici à Montréal dans un spectacle intime, un « show de guitariste », confirme-t-il, qui couvrira tous ses albums et presque tous les albums de Beau Dommage, selon les soirs. Marie-Christine Blais l'a rencontré.

À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> NFL : faites vos pronostics
cyberpresse.ca/nfl

> Célébrer l'automne dehors !
cyberpresse.ca/couleurs

> Suivez la visite de la reine
cyberpresse.ca/reine

POUR NOUS JOINDRE

La Presse / cyberpresse.ca,
7, rue Saint-Jacques, Montréal (OC) H2Y 1K9

TÉLÉPHONE	
RÉDACTION	
redaction@lapresse.ca	(514) 285-7070
ABONNEMENT	
	(514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca	1-800-361-7453
PETITES ANNONCES	
petitesannonces@lapresse.ca	1-866-987-8363
DÉCÈS ET REMERCIEMENTS	
deces@lapresse.ca	(514) 285-6816

LOTERIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 2-0-0 > À quatre chiffres : 6-7-2-7

SUITES DE LA UNE

ONU

Suite de la page A1

« Nous devons désarmer l'Irak. Le président est prêt à faire tout ce qu'il faudra pour parvenir à ce but », a dit M. Powell après une rencontre à Washington avec des gens d'affaires russes. La Russie est un des membres permanents du Conseil de sécurité qui refuse une nouvelle résolution contre l'Irak.

« Nos deux pays partagent le but stratégique de désarmer l'Irak de toutes ses armes de destruction massive », a indiqué M. Powell.

Depuis l'entente de principe intervenue mardi à Vienne entre l'inspecteur en chef de l'ONU, Hans Blix, et des représentants irakiens, l'administration Bush a annoncé qu'elle refusait d'approuver le retour des inspecteurs en Irak sans de nouvelles exigences sévères décidées par le Conseil de sécurité.

Le secrétaire d'État et ses principaux adjoints accueilleront d'ailleurs Hans Blix aujourd'hui à Washington afin qu'il leur explique en détail la teneur de l'entente avec les représentants irakiens.

Cette rencontre surviendra au lendemain du passage de M. Blix hier au siège des Nations unies, à New York. Il a présenté l'entente devant le Conseil de sécurité ainsi qu'aux ambassadeurs des principaux pays membres, lors d'une sé-

rie de rencontres privées. Selon cette entente, les premiers inspecteurs pourraient retourner en Irak à compter du 19 octobre, a suggéré le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan.

Mais l'ambassadeur adjoint des États-Unis à l'ONU, James Cunningham, a indiqué que des éléments cruciaux de cette entente avaient encore besoin de « clarifications ».

À Washington, des commentateurs d'analystes indépendants au cours des derniers jours suggèrent qu'il serait futile de renvoyer des inspecteurs de l'ONU en Irak dans les mêmes conditions qu'auparavant, en dépit de l'accord de Bagdad.

Entre autres, à la Fondation Carnegie pour la paix internationale, organisation réputée dans la capitale américaine, la présidente, Jessica T. Mathews, écrit dans un récent rapport que les inspecteurs ne devraient retourner en Irak qu'avec une escorte militaire ordonnée par le Conseil de sécurité.

Cet avis est partagé par Charles Duelfer, qui a codirigé des inspections précédentes de l'ONU en Irak et qui est maintenant analyste au Centre d'études stratégiques internationales, à Washington.

M. Duelfer estime qu'une reprise

des inspections sans des conditions beaucoup plus strictes que précédemment à l'égard de l'Irak serait vouée à un échec certain, avec des conséquences graves pour la région ainsi que pour la crédibilité de l'ONU.

Un tel échec pourrait être le dernier prétexte attendu par la Maison-Blanche et le Pentagone pour déclencher des attaques militaires contre Bagdad et le régime de Saddam Hussein.

La tension a monté d'un cran cette semaine après que des avions militaires britanniques et américains, qui patrouillaient la zone d'interdiction de vol qui couvre toute la moitié sud du territoire irakien, eurent été la cible de plusieurs tirs d'armes antiaériennes.

À Washington, le secrétaire de la Défense, Donald Rumsfeld, s'est servi de ces incidents comme exemple pour démontrer les intentions belliqueuses du régime de Saddam Hussein.

Hier, des avions alliés ont sillonné le ciel du sud de l'Irak pour larguer des milliers de dépliant avertissant les soldats irakiens de ne pas tirer sur les appareils américains et britanniques.

Ils indiquent aux soldats irakiens qu'ils pourraient « être les prochaines cibles ».

ADQ

Suite de la page A1

« bons d'éducation » proposé l'ADQ, une proposition « farfelue et non viable », entraînerait la fermeture de 400 petites écoles au Québec. Ces établissements comptent moins de 100 élèves actuellement.

Des projets pilotes

Face au coup de butoir de M. Simard, M^{me} Grégoire a précisé dans un communiqué que cette mesure serait appliquée de façon « modérée et graduelle », en « misant notamment sur des projets pilotes ». Or, même si l'ADQ soulignait déjà dans son programme que le système de bons serait instauré « graduellement », jamais on n'avait indiqué que cette mesure devrait franchir le test de « projets pilotes ».

« C'était très clair, quand on a débattu cette question à Trois-Rivières l'an passé, que l'on envisageait des projets pilotes. C'est ce qu'on voulait dire par « graduellement » dans le programme », a soutenu hier M^{me} Grégoire, jointe par *La Presse*. « Peut-être que notre programme devrait être plus clair », a-t-elle admis. Normalement, le gouvernement a recours aux projets pilotes pour vérifier la viabilité d'une idée. Ainsi, Québec a, pendant des années, fait des projets pilotes sur la carte santé à microprocesseur, sans jamais l'étendre à l'ensemble de la province.

Pour le ministre Simard, même réduite à des projets pilotes, l'idée des « bons » n'est pas davantage viable. « Des projets pilotes ? Pour fermer quelle région, quelle école ? Ce sont des apprentis sorciers, il n'y a pas de place au Québec pour des projets pilotes qui déstructureraient tout notre système d'enseignement », a-t-il lancé.

Le programme

Dans son programme, l'ADQ propose que les parents reçoivent l'équivalent de la subvention attachée à leur enfant qui fréquente le système scolaire. Le système actuel de financement sera « graduellement remplacé » par un régime où les parents pourraient inscrire leurs enfants là où ils le veulent, et transporter la subvention attachée à

chaque élève. Ce système créerait une saine émulation entre les écoles, les directeurs et les professeurs, qui améliorerait la qualité de l'enseignement, plaide l'ADQ. De telles formules ont été mises en place en Floride et à Cleveland, en Ohio. En Nouvelle-Zélande, un tel système a toutefois causé des problèmes importants.

Reculs

L'apparition des projets pilotes pour cette mesure est un nouveau recul pour l'ADQ qui, depuis qu'elle a le vent dans les voiles, est fréquemment forcée de préciser ses intentions. Déjà mercredi, dans une entrevue à *La Presse*, Mario Dumont avait édulcoré passablement son projet de « taux unique d'imposition », l'avait remis au delà d'un premier mandat. Même sur la santé, le chef adéquiste avait paru moins catégorique que ne le laissait entendre son programme rendu public cette semaine.

Ce nouveau réaligement ne surprend pas M. Simard. L'ADQ « a surfé pendant quelques mois sur l'absence de contenu. Quand les gens ont commencé à poser des questions, ils se sont aperçus que le château de cartes est en train de s'effondrer. Y a-t-il des réunions nocturnes pour refaire le programme » ? En matinée, le ministre Simard prédisait que « jamais Mario Dumont n'osera tenir la route jusqu'aux élections avec une position aussi farfelue ».

« Cela fermerait demain matin 400 écoles au Québec. Je suis sûr qu'il va reculer parce que personne au Québec ne veut de cela », a affirmé M. Simard.

Le ministre faisait sciemment abstraction d'un engagement du programme de l'ADQ, qui parle de « péréquation » dans le calcul des « bons d'éducation », pour tenir compte de la taille et de l'éloignement des écoles.

« Vous donnez 5000 \$ à un enfant, qu'il soit en Gaspésie dans une école de 12 élèves ou à Montréal. Que feront les parents des enfants qui ont des difficultés d'apprentissage pour qui nous donnons quatre fois plus de financement que pour les autres ? » a demandé

M. Simard, pour qui cette formule « parfaite pour briser tout le système n'a jamais été appliquée ailleurs que dans les discours de *preachers* du sud des États-Unis ».

La subvention moyenne pour l'ensemble du Québec, de 5849 \$ par enfant, ne suffirait pas à payer le fonctionnement d'écoles en région éloignée. Cette moyenne est de 6723 \$ à la commission scolaire de Kamouraska—Rivière-du-Loup, dans la circonscription de Mario Dumont, et de 6759 \$ par élève dans celle de l'Estuaire, dans le comté de Saguenay, aussi représenté par l'ADQ. Soutenant que ce bon serait partout identique, M. Simard dit qu'à 5300 \$ par enfant, « jamais ces petites écoles ne pourraient fonctionner ».

Selon M^{me} Grégoire toutefois, le ministre Simard « tente d'effrayer les gens, alors que c'est son gouvernement qui vient de refuser d'imposer un moratoire sur la fermeture des petites écoles ».

Par ailleurs, le PQ ne propose pas de baisses supplémentaires d'impôts. « On a un déséquilibre fiscal. On n'a pas les moyens de couvrir les besoins des Québécois en santé, en éducation, pour la lutte contre la pauvreté. Avant de songer à baisser les impôts il faut régler ce problème de déséquilibre fiscal », a précisé M^{me} Marois.

Fort perplexes quant à la stratégie à adopter devant la montée de Mario Dumont dans les sondages, les députés péquistes ont appris qu'ils devraient se retrouver davantage sur le terrain cet automne. On a scruté les règlements de l'Assemblée nationale pour maintenir un contingent minimal à l'Assemblée nationale qui reprendra ses travaux le 15 octobre.

Menu minceur côté législatif : le débat sur la loi antipauvreté, la pièce centrale de l'automne, restera pendant plusieurs semaines en commission parlementaire. On déposera avant la fin de l'année des amendements aux normes du travail. Seront aussi au menu le nouveau code de procédure civile du ministre de la Justice, Paul Bégin, et l'Observatoire de la mondialisation de Louise Beaudoin.

AIR CANADA

Suite de la page A1

vous agonisiez ! »

Stéphane Dion a expliqué que ce sont les minorités linguistiques qui lui ont demandé d'écouter leurs suggestions avant qu'il ne présente ses mesures.

De plus, ses initiatives dépendront du financement qui lui sera alloué par le ministre des Finances, John Manley, qui devrait déposer son budget en février prochain.

« Je peux difficilement chiffrer (des mesures) avant d'avoir une entente avec le ministre des Finan-

ces, compte tenu de toutes les autres priorités du gouvernement », a expliqué M. Dion, joint à Terre-Neuve.

Selon Gilles Duceppe, le peu d'empressement du ministre Dion à agir est plutôt le résultat d'un « manque de volonté ». « Et pendant ce temps, l'assimilation est de plus en plus importante dans tout le Canada pour les francophones », a-t-il souligné, à sa sortie de la Chambre des communes.

CANCER

Suite de la page A1

étaient presque inexistants au début du 20^e siècle. Mais jusqu'à maintenant, les recherches montrant une possible association entre le tabagisme et le cancer du sein n'étaient pas concluantes.

Au contraire, certaines études laissaient croire que la fumée de tabac pouvait prévenir les cancers du sein parce qu'elle diminue les taux d'hormones oestrogènes associées à ce cancer chez les femmes postménopausées. La preuve de ce possible effet préventif n'est pas faite. Le Dr Band, lui, vient de prouver que la fumée est très dangereuse chez les adolescentes, pour des raisons biologiques évidentes.

À la puberté, les seins sont surtout composés de petits lobes primitifs ou en développement. Leur différenciation survient seulement après une grossesse menée à terme. Les cellules des glandes mammaires dérivés des lobules peu différenciés sont très sensibles aux transformations apportées par des substances cancérigènes. À l'inverse, les cellules bien différenciées qui caractérisent les seins des femmes qui ont eu un enfant sont beaucoup moins sensibles à ces attaques.

« Notre étude montre que les femmes qui ont commencé à fumer au cours des cinq années qui suivent leurs premières règles et qui n'ont pas eu de grossesse pendant cette période risquaient, beaucoup plus que les non-fumeuses, de développer un cancer du sein avant leur ménopause », a expliqué le Dr Band, au cours d'un entretien avec *La Presse* hier.

« Le tissu des seins est beaucoup plus sensible aux substances cancérigènes environnementales pendant les périodes de rapide prolifération des cellules, soit durant la puberté, alors que la différenciation est incomplète », a ajouté l'oncologue, spécialiste de l'épidémiologie des cancers.

Le Dr Band et ses collègues, le Dr Michèle Deschamps, de la direction de la santé publique de Montréal, et le Dr Raymond Fang, de l'Agence du cancer de Vancouver, ont interrogé par questionnaire environ 1000 femmes de Colombie-Britannique qui avaient un cancer avant et après leur ménopause. Leurs noms avaient été tirés du re-

gistre des cancers de cette province. Les chercheurs ont aussi interrogé un groupe contrôlé de 1000 autres femmes qui n'avaient pas de cancer : ils avaient choisi les noms au hasard sur les listes électorales.

L'association entre le tabagisme chez les jeunes filles et le cancer du sein est très forte, concluent-ils. « Nos résultats ont des conséquences pour la santé publique et des implications pour les recherches futures, souligne le Dr Band. La preuve que nous apportons quant à l'effet de la fumée de cigarette sur le type de cancer le plus spécifique aux femmes devrait renforcer l'importance de la prévention du tabagisme, surtout pendant la prime adolescence. »

Le cancer du sein est le principal cancer chez les Canadiennes : environ 19 500 nouveaux cas ont été déclarés l'année dernière, suivis par 9200 nouveaux cas de cancer du poumon (toujours chez les femmes). Le taux est en progression (16 300 nouveaux cas en 1993). Il est le deuxième type de cancer le plus mortel (5500 Canadiennes en sont mortes l'année dernière), derrière le cancer du poumon (7400 décès).

Isa Savoie-Gargiso, étudiante en criminologie à l'Université de Montréal qui a commencé à fumer à l'âge de 14 ans, a frissonné quand un journaliste lui a lu les conclusions de l'étude. « Ça me donne un choc, a-t-elle commenté. Surtout que ma grand-mère a eu le cancer du sein. Le problème, c'est que c'est tellement difficile d'arrêter de fumer ! »

La jeune fille de 19 ans a dit qu'elle avait commencé à fumer au cours de « partys » parce que ses amies fumaient. « Puis j'ai pris l'habitude. Je fumais parce que c'était agréable. À un moment donné, un copain m'a lancé un défi et j'ai arrêté jusqu'à mon bal de finissante. Quand je suis allée étudier en Californie, le stress étant grand et j'ai recommencé. Depuis mon retour à Montréal, j'ai réussi à diminuer ma consommation, mais pas à arrêter. Pendant longtemps, je ne me posais pas trop de questions sur les effets à long terme. Aujourd'hui, je m'en pose ! »

CIVILISER L'ACIER

UPSTREAM

PIAGET

JOAILLER EN HORLOGERIE GENEVE 1874

CHÂTEAU D'IVOIRE

Depuis 1978

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514)845-4651

www.chateaudivoire.com

ACTUALITÉS



Photothèque La Presse ©

Les garçons ont besoin de bouger, d'agir, de se bousculer, souligne Yves Archambault, qui constate que l'école répond mal à ce besoin. Et qu'elle stigmatise ceux qui ne tiennent pas en place, parlent fort et s'empoignent à l'occasion.

L'école québécoise a lâché les garçons

C'est le diagnostic posé par l'ancien directeur de la CECM, Yves Archambault

AGNÈS GRUDA

L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE a carrément « lâché » les garçons. Pire : elle accuse 20 ans de retard dans l'attention qu'elle porte à ce problème.

Pour poser ce diagnostic, Yves Archambault s'appuie sur son expérience concrète du système scolaire québécois : il a passé 18 ans à diriger des commissions scolaires, dont neuf ans à la tête de l'ancienne Commission des écoles catholiques de Montréal, le plus gros bateau scolaire de la province.

Retraité depuis peu, il a entrepris une thèse de doctorat à l'Université de Montréal. Son sujet : l'école et les garçons.

Vers la fin de son règne à la CECM, une nouvelle mode est apparue dans les écoles primaires montréalaises : plusieurs ont eu l'idée d'abolir la récréation de l'après-midi. « Les écoles prenaient cette décision sous prétexte que c'était trop compliqué d'habiller les enfants pour les sortir dehors », se rappelle M. Archambault. Dans les faits, juge-t-il, cette politique permettait de fermer l'école 20 minutes plus tôt. Mais pour les garçons, qui ont un grand besoin de bouger, c'était une catastrophe.

À l'époque, la CECM avait réussi à enrayer le phénomène. Mais M. Archambault a des anecdotes du genre à la pelle. Il y a cette école où des enfants s'étaient bousculés en jouant à la « tag » pendant la récréation et où ce jeu a été banni pour des raisons de sécurité. Il y a les écoles qui interdisent le ballon chasseur, parce qu'il s'agit d'un jeu violent, où l'on doit « tuer » les adversaires. Et il y a celles qui ont abandonné la glissade sur les bancs de neige, jugée trop périlleuse.

« Les garçons ont besoin de bouger, d'agir, de se bousculer », souligne M. Archambault, qui constate que l'école répond mal à ce besoin. Et qu'elle stigmatise ceux qui ne tiennent pas en place, parlent fort et s'empoignent à l'occasion. « Le garçon qui s'exprime de façon agressive passe pour un violent et les comportements violents ont été dramatisés. »

Le problème ne se pose pas que dans les cours de récréation. La pédagogie convient davantage aux filles, qui savent mieux rester calmes et respecter les consignes. La compétition, perçue comme une « valeur négative », a été éliminée des salles de classe, au profit de la collaboration et de l'entraide. « Mais les garçons carburent à la compétition, s'indigne M. Archambault. Organisons-leur des concours d'épellation et de multiplications,

et ils vont apprendre à écrire et à compter. »

Imprégnée par des valeurs que M. Archambault qualifie de féminines (respect, soumission, propreté) l'école dévalorise les garçons. « Ce qu'ils font ce n'est jamais correct ! Qu'on arrête de leur enlever des points pour des devoirs malpropres et la qualité de leur calligraphie ! Il faut leur foutre la paix avec ces éléments périphériques. »

L'école manque aussi de modèles masculins : la plupart des enseignants au primaire sont des femmes. Et les rares hommes qu'on y retrouve adoptent trop souvent les valeurs féminines, déplore M. Archambault. Exemple : la décision de bannir la « tag » dans une cour d'école a été prise par un homme.

20 ans de retard

Au Québec, environ 40 % des garçons décrochent de l'école secondaire, contre 26 % des filles. Dans les cégeps, 60 % étudiants dans les programmes préuniversitaires sont des étudiantes. Les trois quarts d'entre elles décrochent leur diplôme d'études collégiales, contre seulement 60 % des gars. À l'université, 40 % des étudiantes se rendent jusqu'au baccalauréat, contre 28 % des garçons.

Ce problème n'est pas unique au Québec. Mais selon M. Archambault, le Québec a pris beaucoup de temps à l'identifier. La Grande-Bretagne a embauché des spécialistes pour soigner le malaise scolaire des garçons dès le début des années 1980. Au Québec, ce n'est qu'au milieu des années 1980 que l'on a commencé à se rendre compte qu'il y avait un problème de décrochage dans nos écoles. Aux états généraux sur l'éducation, au milieu des années 1990, on a fait à peine référence à la faillite scolaire des garçons. Et ce n'est qu'en 1999 que le Conseil supérieur de l'éducation s'est penché sur le problème.

C'est ce qui explique sans doute que dans sa nouvelle réforme pédagogique, le ministère de l'Éducation a réduit d'une heure le temps accordé à l'éducation physique. Les auteurs de la réforme « se sont mis un doigt dans l'oeil », déplore M. Archambault. Car s'il y a une manière de « canaliser l'énergie positive des garçons » et de leur faire aimer l'école, c'est bien avec le sport.

M. Archambault trouve quand même des éléments positifs dans la réforme. Selon lui, l'approche pédagogique « par projet », favorisée par la réforme, et l'enseignement par ordinateur conviennent bien aux garçons.

Les hôpitaux de plus en plus démunis devant les criminels atteints de troubles psychiatriques

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

Les hôpitaux du Québec sont de plus en plus démunis devant le flot de criminels atteints de troubles psychiatriques qui leur sont envoyés par le tribunal. Refusés à l'Institut Philippe-Pinel – qui déborde –, ces malades terrorisent et brutalisent les patients des hôpitaux généraux, les infirmiers et les médecins. Et ils les obligent à se transformer en gardien de prison.

« Il ne se passe pas une journée sans que je reçoive l'appel d'un hôpital qui m'implore de prendre un patient, révèle le psychiatre Gilles Chamberland, directeur des services professionnels à Pinel. Aujourd'hui, c'était Saint-Jérôme... Mais on n'a pas de place. On est toujours plein. »

En 2000 et 2001, le nombre d'accusés référés à l'hôpital plutôt qu'à la prison a presque doublé, passant d'une moyenne annuelle de 35 (entre 1993 et 1999) à une soixantaine, d'après le ministère de la Justice du Québec.

Résultat : la situation se corse un peu partout. Depuis deux ans, l'hôpital du Sacré-Coeur reçoit deux fois plus de ces patients — environ 28 par année contre 13 en 1997-98. Et les explosions de violence augmentent dans la même proportion. Il y a trois semaines, une jeune résidente en psychiatrie était assaillie par un homme, responsable de voies de fait, qui a voulu l'agresser sexuellement. « Elle a poussé un cri de mort et on l'a retrouvée par terre, en état de choc », raconte l'infirmier Mario Legagneur, tellement ébranlé par l'événement qu'il a écrit une lettre de protestation, si-

gnée par 52 de ses collègues et envoyée à *La Presse*. « Ces patients ont de continuels problèmes de comportement. On les calme puis ils recommencent à frapper », assure l'infirmier.

« Ce n'est pas un cas isolé. On a vécu six attaques au cours des deux derniers mois, confirme le Dr Brian Bexton, médecin à Sacré-Coeur et président de l'Association des médecins psychiatres du Québec. On n'est pas formés pour faire face à ce niveau de dangerosité. »

À l'hôpital Pierre-Boucher, sur la Rive-Sud, un infirmier a subi une commotion cérébrale. Les hôpitaux dépassés réagissent parfois en attachant les patients ou en les gavant de tranquillisants. « Les patients agressifs se retrouvent parfois dans le corridor, menottés à une civière », déplore le Dr Michel Laurence, psychiatre et directeur des services professionnels.

« Le personnel est moins à l'aise d'intervenir avec eux, constate aussi le médecin. Cela trouble tout le service. Les patients criminalisés sentent très bien le pouvoir qu'ils ont : la possibilité d'intimider par un simple regard, sans même avoir à frapper. »

Ils gardent aussi tout le monde sur le qui-vive. À Sacré-Coeur, une femme ayant tenté de poignarder son conjoint a assailli quatre employés différents avant de s'enfuir. « Dans un tel cas, on perd deux heures : il faut appeler la police, la famille, alerter la personne menacée. Pendant ce temps-là, je ne soigne pas mes autres patients », explique M. Legagneur.

« Les patients payent doublement, précise le Dr Bexton. Eux aussi sont menacés, mais ils n'osent pas se plaindre. Pour eux, c'est un peu comme se retrouver à côté de Mom Boucher. Et cela nuit à leur traitement. Les gens dépressifs se sentent démunis, vulnérables. Ce genre d'incidents les désorganise. »

Embarrassée, la direction de Sa-

| SÛRETÉ DU QUÉBEC |

Une centaine de cartes d'identité mises illégalement en circulation

JEAN-PAUL CHARBONNEAU et MARCEL LAROCHE

C'EST UN EMPLOYÉ civil de la section approvisionnement de la Sûreté du Québec qui a donné à l'imprimerie de la prison de Québec le contrat d'impression des cartes d'identité de ce corps policier.

La Presse a aussi appris que ce fonctionnaire et ses collègues de travail ont été rencontrés et sermonés par leurs supérieurs, mais il appert toutefois qu'aucune sanction ne sera prise. Le directeur général de la SQ, Florent Gagné, et le ministre de la Sécurité publique, Normand Jutras, ne savaient pas que le contrat d'impression avait été confié à des détenus.

Une centaine de ces cartes ont été mises illégalement en circulation, dont une qui a été retrouvée en possession d'un criminel arrêté par la GRC.

Ces cartes avaient été jetées à la poubelle de l'imprimerie parce que des erreurs — mauvaise couleur, par exemple — avaient été décelées. Certaines ont été retrouvées à Rimouski dans la cellule d'un prisonnier qui venait d'arriver de la prison de Québec.

Depuis, la direction des services correctionnels a émis une directive sévère pour que tout document confidentiel sur lequel des erreurs ont été notées soit dorénavant détruit.

Les règlements du Conseil du Trésor sur l'octroi de contrats permettent à un organisme d'État d'accorder directement, sans appel d'offres, un contrat pour le bénéfice d'un fonds de personnes incarcérées. Cette mesure a été prise pour

aider la réinsertion sociale des personnes incarcérées et pour économiser.

Le président du Syndicat des agents de la paix, Gaétan Roberge, se dit inquiet de constater qu'il y avait un trafic de cartes policières à l'intérieur des murs d'une prison. « Ça fait réellement spécial. On constate qu'il n'y a réellement pas de sécurité. Auparavant, les détenus affectés à ces ateliers étaient fouillés à nu, mais maintenant ils subissent une fouille sommaire au moyen d'un détecteur. C'est facile de cacher un morceau de carton. Et pour économiser, ce ne sont pas des gardiens qui sont dans les ateliers, mais des employés civils moins payés », a-t-il ajouté.

Enquête réclamée

Le président de l'Association des policiers provinciaux du Québec, Tony Cannavino, a déclaré à *La Presse* hier qu'il n'avait d'abord pas cru à cette histoire. « J'étais sceptique au début, mais lorsqu'elle a été confirmée j'ai été estomaqué. Je veux une enquête en profondeur, car il n'est pas seulement question de la sécurité des policiers, mais également de celle des citoyens. Je veux qu'une politique claire sur la façon de procéder soit établie », a-t-il précisé.

M. Cannavino a aussi dit avoir appris que des détenus installaient du câblage dans des autos de la SQ, réparaient des fourgons cellulaires, posaient des logos d'identification sur les autos et coupaient le gazon devant le quartier général de la SQ à Québec. Pour lui, tout ça n'a aucun sens.

Il doit rencontrer aujourd'hui le

cré-Coeur promet de détenir désormais tous les patients criminels à l'unité des soins intensifs, la plus petite des trois mais la seule à être fermée. Hier, toutefois, seulement trois des huit patients en cause s'y trouvaient. « Cette unité est toujours pleine, précise le psychiatre Georges Aird, qui dirige les services professionnels de l'hôpital. Si on y place tous les patients sous le coup d'une ordonnance de détention, on devra déplacer les patients qui ont besoin de soins. Cela ne répond pas aux objectifs thérapeutiques. »

La solution ? L'hôpital envisage de créer une unité médico-légale. Mais la chose est difficile. « On nous demande de faire la travail que faisait Pinel, sans les ressources », commente M. Legagneur.

Forcé de fermer une quarantaine de lits depuis 1996, l'Institut Pinel est tout aussi démuné. « Les tribunaux nous font de plus en plus de demandes d'expertise. Et donc, de plus en plus de gens sont trouvés inaptes à subir leur procès ou non responsables de leur crime », constate le Dr Gilles Chamberland, directeur des services professionnels. D'après le psychiatre, les demandes d'expertise augmentent à coup de 50 par an et devraient atteindre 700 cette année.

Plutôt que de se tourner vers les autres hôpitaux, il préfère en faire les deux tiers au centre de détention de Rivière-des-Prairies. Mais la solution est loin d'être idéale. Elle a même été dénoncée par le bureau du coroner, en mars 2001, un an après qu'un jeune schizophrène, Brian Bédard, y eut trouvé la mort en résistant aux gardiens.

« On est coincés, conclut le Dr Aird. C'est normal de leur donner accès à l'hôpital. Ils ont droit aux soins psychiatriques tout comme aux soins physiques. Mais on n'est pas un établissement de détention équipé pour les garder pendant des mois. »

ministre Jutras et il aimerait bien avoir une rencontre avec M. Gagné la semaine prochaine.

Après avoir appris que des cartes de la SQ avaient été mises ouvertement en circulation, le président de l'Office des droits des détenus, Jean-Claude Bernheim, a déclaré qu'il y avait eu négligence quelque part.

Guy Samson, des Services correctionnelles du Québec, a reconnu que les détenus effectuaient certains travaux sur des véhicules gouvernementaux, comme installer des grillages dans des fourgons cellulaires de la SQ. « Chaque fois qu'un ouvrage est terminé, une minutieuse inspection par un fonctionnaire est effectuée », a-t-il ajouté.

Lors de l'entretien, M. Samson a également mentionné que c'est au centre de détention de Québec que l'on retrouve la plus grande concentration d'ateliers de travail.

Depuis mai dernier, la SQ ne fait plus imprimer ses cartes d'identité à la prison de Québec et elle était au courant de la mise en circulation de fausses cartes depuis deux mois. « Lorsqu'une commande est passée, c'est pour en faire imprimer une série et la dernière livraison a eu lieu en mai. Depuis, aucune autre demande n'a été faite à l'imprimerie de la prison », a mentionné un porte-parole de la SQ.

Selon des informations transmises à *La Presse*, des spécialistes sont à travailler depuis longtemps, bien avant mai dernier, sur un projet afin de rendre quasi impossible la mise en circulation de fausses cartes d'identité de la SQ en y inscrivant plusieurs codes, identiques aux cartes magnétiques.

CANADA

Coderre entend s'attaquer aux «vautours» de l'immigration

GILLES TOUPIN

OTTAWA – Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Denis Coderre, a comparé hier certains consultants en immigration à « une bande de vautours », tout en annonçant la mise sur pied d'un comité consultatif indépendant chargé de lui proposer des solutions pour régler les problèmes posés par les activités de ces personnes.

Le ministre a affirmé qu'il y a tant d'histoires d'horreur à propos de ces gens, qui doivent normalement faciliter les formalités des aspirants immigrants, « que nous pourrions en faire un musée ». Sans vouloir entrer dans le détail des multiples anecdotes à ce sujet qui sont rapportées à son ministère et sans chiffrer le nombre de consultants malhonnêtes, le ministre Coderre a déclaré

que l'existence d'un seul de ces cas était déjà trop.

« Lorsque quelqu'un doit payer 50 000 \$ à un consultant, a-t-il dit, et que ce dernier lui garantit l'obtention d'un visa canadien, qu'il l'assure que tout sera fait selon son désir, et que ce soi-disant consultant disparaît dans la nature, je dis qu'un seul de ces cas c'est un cas de trop. Il y a d'innombrables exemples de ce genre. Assez c'est assez ! »

Le ministre a ajouté qu'à Hong Kong, il n'y avait que 27 consultants en immigration pour le Canada en 1995. Aujourd'hui, ils sont 3400. « Il y a quelque chose qui ne marche pas », a-t-il ajouté.

Le comité est coprésidé par Rivka Augenfeld, la présidente de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, et par Benjamin Trister, l'ancien président de la Section nationale du droit de l'immigration et de la citoyenneté de l'Association du Barreau cana-



Denis Coderre

dien. Ce comité devra remettre son rapport au ministre en avril 2003 afin de lui fournir tous les outils nécessaires pour réglementer le travail des consultants et pour éliminer le charlatanisme qui mine ce champ d'activité. Pour M^{me} Augenfeld, il s'agit là de la « première étape d'un processus qui permettra d'assurer aux immigrants et aux réfugiés (ou aux personnes qui cherchent à obtenir le statut de réfugié) un accès à des consultants qualifiés ».

« Nous devons réagir à toutes ces irrégularités », a ajouté le ministre Coderre. Il nous faut pouvoir émettre des permis de pratique, faire passer des examens, pouvoir punir ceux qui agissent de façon malhonnête. Il nous faut des règles. (...) Il ne s'agit pas de réinventer la roue, il s'agit de la faire tourner. »

« L'un des grands problèmes, a enchaîné M^{me} Augenfeld, est que la plupart des gens qui sont victimes de consultants ne portent pas plainte. Il n'y a aucun mécanisme pour porter plainte actuellement. Reste la police, mais la plupart des victimes ont peur d'aller à la police. » M^{me} Augenfeld a souligné qu'il n'y avait qu'à examiner les sites Internet des consultants en immigration pour constater à

quel point « la pensée magique » y régnait. « Il n'y a qu'à payer, vous font-ils croire, et votre vie est sauvée. »

Le ministre Coderre, qui présidera la première conférence fédérale-provinciale de l'histoire du Canada sur l'immigration à Winnipeg les 15 et 16 octobre, souhaite pouvoir implanter en collaboration avec les provinces un modèle de contrôle des consultants qui satisfera tout le monde.

Le comité a carte blanche et il se penchera sur tous les aspects du métier de consultant. Benjamin Trister a notamment insisté hier sur le fait qu'il devra y avoir une correspondance entre le service rendu par le consultant et le prix facturé aux clients, de façon à mettre un terme aux nombreux abus. Le ministre Coderre a ajouté qu'il n'avait pour sa part aucune objection à publier une liste des éventuels consultants agréés.

Enfin, le ministre de l'Immigration a estimé que le problème des consultants fraudeurs n'était pas uniquement un problème canadien et qu'il souhaitait dans un avenir rapproché pouvoir traiter la question de façon multilatérale et y trouver des solutions à l'échelle internationale.

La décriminalisation du cannabis attendra

GILLES TOUPIN

OTTAWA — Le gouvernement fédéral, qui réintroduira au cours de la session qui commence tous les projets de lois morts au feuillet à la fin du précédent exercice législatif, n'entend pas présenter immédiatement de lois pour décriminaliser la possession simple de marijuana ou pour autoriser les mariages de personnes de même sexe.

Le gouvernement Chrétien préfère prendre tout son temps et soumettre ces questions délicates à l'examen de divers comités. C'est ce qu'a révélé hier le ministre d'État et leader du gouvernement en Chambre, Don Boudria, qui brossait un tableau du menu législatif automnal du gouvernement. En ce qui concerne la décriminalisation de la possession de marijuana, le gouvernement confiera d'abord le dossier au comité spécial des Communes sur l'utilisation de drogues à des fins non médicales. Quant aux mariages de personnes de même sexe, la question sera examinée par le comité de la justice.

Comités

Le ministre n'a pas voulu s'engager sur le dépôt ultérieur de projets de lois sur ces questions, se contentant de dire que le gouvernement libéral examinera d'abord les recommandations des comités.

Le leader du gouvernement en Chambre a néanmoins rappelé que le discours du Trône avait évoqué « la possibilité de décriminaliser la possession de marijuana », ajoutant que notre société devait s'interroger sur une question aussi « stratégique » que celle-là. M. Boudria a déclaré que d'entacher un citoyen de 17 ans, arrêté pour possession d'un peu de cannabis, d'un casier judiciaire qui le marquera toute sa vie était sans doute en accord avec la loi actuelle, mais que cela ne constituait pas nécessairement un acte de justice.

Le ministre a par ailleurs confirmé que le gouvernement Chrétien allait ramener au menu législatif tous les projets de loi laissés en suspens à la fin de la précédente législature, à commencer par la loi sur les espèces en péril, la loi sur la cruauté envers les animaux, celle sur la reproduction assistée, celle sur les produits parasitaires et celle — fort contestée — sur la gouvernance des Premières Nations. Des projets de loi comme celui sur la sécurité publique (C-55) seront également ramenés au Parlement « avec ou sans modifications », a souligné le ministre. M. Boudria a également énuméré hier les projets de loi sur l'évaluation environnementale, sur les revendications particulières des autochtones, sur la sécurité nucléaire, sur la réforme du Régime de pensions du Canada, sur les droits d'auteur et sur le sport.

Conseiller en éthique

Parmi les nouveautés, le gouvernement Chrétien entend passer de la parole aux actes en déposant prochainement une trousse législative qui définira le statut et les prérogatives du conseiller en éthique et des lobbyistes. Le financement politique sera également au menu tout comme les dispositions visant à créer un code déontologie des parlementaires.

À ce chapitre, plusieurs simples députés libéraux accueillent déjà avec agacement ce projet du premier ministre Chrétien. L'ébauche qu'ils ont vue de la future législation, lors de la réunion mardi du groupe parlementaire libéral, ne correspond pas du tout à leurs attentes. Le projet exige non seulement que les députés et sénateurs dévoilent publiquement leurs avoirs, mais il appelle également les conjoints de ces derniers à faire de même. « Mon épouse est une personne différente de moi », a déclaré le député libéral du Manitoba, John Harvard, sur les ondes de CBC avant-hier. « Elle a son propre compte en banque, ses propres investissements. Ce qu'elle fait de son argent ne regarde qu'elle. » Le président du groupe parlementaire libéral de l'Ontario, John McKay, a même averti le premier ministre Chrétien que les députés libéraux refuseraient de voter en faveur du projet de loi si le gouvernement n'y apportait pas des changements. Les députés et les sénateurs libéraux affirment que ce sont les ministres qui devraient être la cible d'une telle législation, pas les simples parlementaires.

Ottawa entend également légiférer pour que le Canada s'engage dans la lutte contre la vente des diamants de la guerre, principalement au Liberia et en Sierra Leone, et pour apporter des modifications à la Loi sur les aéroports du Canada. Tel que promis, le gouvernement déposera très bientôt aussi une résolution sur la ratification du protocole de Kyoto.

cyberpresse.ca Suivez le débat sur la décriminalisation de la marijuana au Canada à www.cyberpresse.ca/marijuana

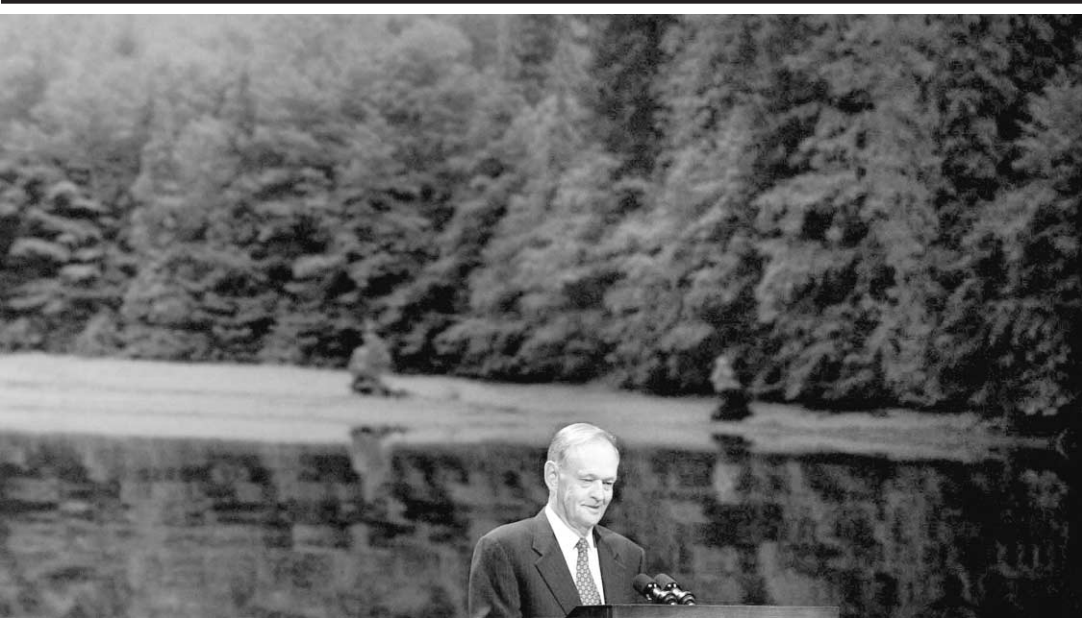


Photo FRED CHARTRAND, Presse Canadienne ©

Chrétien préserve de grands espaces

Le premier ministre Jean Chrétien a confirmé hier l'une des promesses du discours du Trône en annonçant les détails d'un plan d'action pour créer 10 nouveaux parcs nationaux et cinq aires marines de conservation au cours des cinq prochaines années. Ce plan devrait agrandir de 50 % la superficie du réseau des parcs nationaux au pays, qui sera ainsi équivalente à celle de Terre-Neuve et du Labrador.

COMMANDITES

Le Bloc revient à la charge

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le Bloc québécois soutient que le premier ministre Jean Chrétien, dans sa précipitation à combattre les souverainistes au Québec, a lui-même donné le feu vert pour que des contrats de commandites soient accordés à des agences de publicité proches du Parti libéral, quitte à ne pas respecter les règles normales d'attribution.

Le chef bloquiste, Gilles Duceppe, a lancé cette accusation à la Chambre des communes hier après qu'un ancien fonctionnaire au centre du scandale entourant le fameux programme eut déclaré qu'il avait eu l'autorisation de ses supérieurs de contourner les règles pour l'attribution de contrats afin de contrer le mouvement souverainiste.

Cet ancien fonctionnaire, Chuck Guité, était responsable du programme de commandites mis sur pied par le gouvernement Chrétien en 1997 afin d'augmenter la visibilité d'Ottawa au Québec dans la foulée de la victoire serrée du Non au référendum sur la souveraineté.

Selon une récente enquête interne réalisée par le ministère des Travaux publics, de nombreux contrats accordés à des agences de publicité de Montréal dans le cadre de ce programme présentaient des irrégularités et au moins 13 font actuellement l'objet d'une enquête de la GRC.

« Le premier ministre admettra-t-il que c'est son mot d'ordre qui a donné naissance à tout un système d'abus de fonds publics et qu'il est lui-même le premier responsable du scandale des commandites qui afflige son gouvernement ? » a lancé M. Duceppe durant la période de questions.

M. Chrétien n'a pas répliqué aux allégations du chef bloquiste, laissant à son ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, le soin de répondre.

M. Goodale a indiqué que M. Chrétien avait été « un des premiers » à déclarer que quiconque a enfreint les règlements ou la loi dans l'application du programme de commandites devra en subir les conséquences.

« Il y a eu des erreurs administratives et elles seront corrigées. S'il y a eu des paiements en trop, ils seront recouverts. Et si qui que ce soit a enfreint la loi, et ce sont les mots utilisés par le premier ministre, il y aura des conséquences », a indiqué le ministre Goodale.

Insatisfait de cette réponse, Michel Gauthier, le leader parlementaire du Bloc québécois, est revenu à la charge en affirmant que M. Chrétien avait « cautionné le système » qui a permis à plusieurs agences proches des libéraux d'obtenir des millions de dollars en contrats de publicité depuis 1997.

« Son aveuglement à combattre les souverainistes lui a fait mettre de côté la prudence

la plus élémentaire, l'a fait déroger aux règles normales d'une saine gestion publique, et il est devenu celui qui a cautionné tout ce scandale », a martelé M. Gauthier.

Dans une entrevue accordée à un quotidien torontois, M. Guité a déclaré que lors de la campagne référendaire de 1995 au Québec, des représentants du Bureau du Conseil privé ont supervisé un plan ayant pour objet d'améliorer l'image du Canada dans la province.

Ce plan contournait le processus d'appel d'offres pour l'attribution de contrats de publicité, ce qui était contraire aux pratiques habituelles du gouvernement. « Nous ne voulions pas que le Parti québécois sache ce que nous faisons », a affirmé M. Guité lorsqu'on lui a demandé pourquoi les règles avaient été contournées.

« Avons-nous contrevenu à tous les règlements ? Non, nous les avons contournés un peu en raison des circonstances. Si vous êtes en guerre, allez-vous révéler vos plans à votre adversaire ? », a ajouté M. Guité dans cette première entrevue accordée depuis que la Gendarmerie royale du Canada a ouvert une enquête criminelle sur l'attribution de contrats de commandites en mai.

M. Guité a été la cible des critiques de l'opposition concernant des allégations de mauvaise gestion du gouvernement fédéral dans ses relations avec les agences de publicité québécoises. Mais il a tenu à préciser qu'il n'avait pas agi seul lorsque des entreprises montréalaises comme Groupaction Marketing ont obtenu des contrats lucratifs du gouvernement.

« Le Bureau des relations fédérales-provinciales — qui faisait partie du Bureau du Conseil privé — m'a demandé d'embaucher quatre ou cinq agences sans passer par le processus normal d'appel d'offres, c'est-à-dire de ne pas rendre public cet appel d'offres », a-t-il indiqué.

Il a insisté sur le fait qu'il avait obtenu l'autorisation de ses supérieurs. À cette époque, Marcel Massé était président du Bureau du Conseil privé et ministre des Affaires intergouvernementales, mais les membres du Bureau des relations fédérales-provinciales travaillaient aussi en collaboration avec le bureau du premier ministre Jean Chrétien.

À l'extérieur des Communes, M. Duceppe a soutenu que M. Chrétien devait savoir que les règles d'attribution des contrats étaient ignorées compte tenu qu'il avait déjà déclaré dans le passé que la fin justifiait les moyens dans la lutte contre le séparatisme au Québec.

« S'il veut faire la lumière sur tout cela, qu'il déclenche une enquête publique. S'il n'est pas intervenu, s'il est aussi blanc, qu'il le fasse, qu'il le démontre et qu'il accepte cette enquête publique », a dit M. Duceppe.

Nouveau scandale à Ottawa ?

LOUISE ELLIOTT
Presse Canadienne

OTTAWA — Le gouvernement libéral a de nouveau été pris à parti sur une question d'éthique, hier, lorsque l'opposition a accusé le solliciteur général Lawrence MacAulay d'avoir accordé un contrat de 70 000 \$ à un ami et associé.

En mai 2001, Everett Roche fut engagé par le bureau de M. MacAulay pour aviser et informer le ministre sur des affaires criminelles, mais M. Roche n'a jamais soumis de rapport sur son travail, a soutenu à la Chambre des communes le député de l'Alliance canadienne, Kevin Sorenson.

« Le solliciteur général admet-il que son agent officiel a reçu jusqu'à 70 000 \$ pendant une année complète sans avoir jamais soumis de rapport écrit pour prouver que le travail avait bel et bien été fait ? » a demandé M. Sorenson, en faisant étalage de documents obtenus par la loi d'accès à l'information.

Les documents montrent que le contrat a été signé par le chef de cabinet de M. MacAulay et qu'il a par la suite été prolongé d'un an, pour un salaire total potentiel de 140 000 \$. M. Roche, comptable de profession, fut l'agent officiel de M. MacAulay à l'occasion de deux campagnes électorales, ce qui a fait dire au chef de l'Alliance canadienne que le solliciteur général devait être au courant de l'affaire.

« M. MacAulay aura beaucoup d'explications à fournir dans les 24 prochaines heures, a ajouté M. Harper. Il faut qu'il s'explique à la Chambre demain (aujourd'hui) ou qu'il soit chassé du cabinet. »

Pour toute réponse hier, le solliciteur général a déclaré qu'il fera enquête au sein de son cabinet et qu'il fournira à la Chambre des renseignements plus détaillés.

Le ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, dont le ministère est aussi impliqué dans le contrat en question, a estimé que l'affaire « pourrait être sérieuse ». Il a rappelé que l'ancien ministre de la Défense Art Eggleton avait été expulsé du cabinet l'année dernière dans des circonstances semblables.

« Je vais faire ce que je peux pour aller au fond des choses, a ajouté M. Goodale. M. MacAulay fera sa propre enquête, mais il faut comprendre que la population s'attend à beaucoup de rigueur de la part de ses représentants politiques. »

De son côté, le chef conservateur Joe Clark a soutenu qu'on pouvait douter de la compétence de M. MacAulay, compte tenu de ses réponses évasives aux questions fondamentales qui lui ont été posées en Chambre.

« Quand un ministre de la Couronne ne peut se rappeler d'un contrat accordé à un proche associé, un contrat signé par son propre chef de cabinet — et s'il doit s'informer et prendre conseil auprès des autres sur ce qu'il savait — alors à mon avis, je ne vois pas ce qu'un ministre comme ça peut contribuer au cabinet du Canada. »

M. Harper a ajouté que cette nouvelle affaire réduisait à une moquerie les nouvelles règles d'éthique dévoilées aux députés libéraux d'arrière-ban mardi.

cyberpresse.ca Tout sur les irrégularités dans l'octroi de contrats de commandites à Ottawa à www.cyberpresse.ca/favoritisme

La médiation, un outil pour les milieux d'affaires

ROLLANDE PARENT
Presse Canadienne

NEUF REGROUPEMENTS professionnels et d'affaires ainsi que le ministère québécois de la Justice appuient l'initiative de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ) désireux de convaincre les milieux d'affaires à inclure dorénavant dans leur contrat une clause de recours automatique à la médiation en cas de litige.

Le message lancé hier en conférence de presse peut se résumer ainsi : il en coûte moins cher en argent, énergie, temps et réputation de se chicaner à huis clos, en présence d'un médiateur, que de le faire devant les tribunaux.

C'est l'avis de la Chambre des notaires du Québec, de l'Ordre des comptables agréés du Québec, du Barreau du Québec, de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, de l'Ordre des ingénieurs du Québec, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, du Con-



Deux promoteurs de la médiation : Jean La Couture, président de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec, et Michel Bouchard, sous-ministre de la Justice.

seil du patronat du Québec, de la Chambre de commerce du Québec, de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec et finalement du ministère de la Justice du Québec.

Selon le président de l'IMAQ,

Jean La Couture, à l'heure actuelle, moins d'un dixième de un pour cent des contrats contiennent une clause de médiation tandis qu'environ 10 % contiennent une clause d'arbitrage.

L'arbitrage est un processus au

terme duquel la décision de l'arbitre est finale et équivaut à un jugement tandis que la médiation est un processus volontaire où il y a discussion et qui peut se terminer sans qu'il y ait un accord véritable.

M. La Couture estime qu'idéalement, il devrait y avoir une clause de médiation en cas de litige inscrite au contrat et également une clause d'arbitrage. « Si la médiation ne permet pas d'en arriver à un règlement, on envoie le dossier en arbitrage. La médiation permet d'enlever les artifices pour mieux encadrer le litige.

« La médiation permet de cerner les éléments primordiaux, de déterminer des balises sur la compensation désirée. L'arbitrage devient ensuite plus efficace et rapide », a fait valoir M. La Couture.

« Les parties savent précisément ce sur quoi elles ne s'entendent pas », a-t-il ajouté.

M. La Couture évalue, de par son expérience, que la médiation coûte 10 % de ce qu'il en coûterait devant les tribunaux.

Le médiateur est choisi par les deux parties qui paient à parts égales. Les honoraires varient de 150 \$ à 300 \$ l'heure, a-t-il dit. Le temps moyen de règlement d'un litige de moins de 10 000 \$ est de quelques heures.

Pour un litige d'un million, la médiation s'étend plus ou moins sur trois mois. « En médiation on a besoin du décideur qui ne peut consacrer qu'un temps restreint. Il faut tenir plusieurs séances », a-t-il indiqué.

Aux yeux du sous-ministre de la Justice, Michel Bouchard, un des avantages de la médiation, particulièrement pour les gens d'affaires, est qu'elle se passe en toute confidentialité. « Les parties n'ont pas à exprimer leur différend sur la place publique. Ce n'est jamais très bon pour les affaires que deux compagnies soient ouvertement en conflit », a-t-il fait valoir.

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec existe depuis 25 ans et compte 150 membres.

32 réseaux d'eau sont toujours contaminés au Québec

ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
Le Soleil

DEUX ANS après la tragédie de Walkerton, le tiers des 90 réseaux d'eau ciblés par Québec pour leurs problèmes chroniques de potabilité n'ont toujours pas apporté de mesures correctives permanentes à leurs installations.

Durant les semaines qui ont suivi les événements, le ministère de l'Environnement a procédé à une réévaluation des 2400 réseaux d'eau de la province et en a découvert 90 pour lesquels les avis d'ébullition étaient devenus monnaie courante. En août 2000, le ministre de l'Environnement de l'époque, Paul Bégin, accordait 20 jours

à 88 des 90 propriétaires afin qu'ils lui présentent une solution et un échéancier des travaux à exécuter.

« Des mesures temporaires de sécurisation ont été prises dès août 2000 », assure Jean-Louis Laplante, attaché de presse du ministre de l'Environnement, André Boisclair.

Mais, dans le tiers des cas, ce sont les solutions permanentes qui tardent. Un bilan dressé à la mi-août 2002 et obtenu par *Le Soleil* en début de semaine relève 32 dossiers totalement réglés, 26 dossiers en voie de l'être ou qui le seront durant l'automne et 32 dossiers dont les problèmes n'ont toujours pas été résolus. Ces réseaux connaissent des problèmes de contamination bactérienne qui pou-

vaient survenir à plusieurs niveaux, que ce soit à la source même, dans la canalisation ou lors du traitement.

Il en a coûté 40,2 millions jusqu'ici pour faire les travaux. La moitié de cette somme vient du programme d'infrastructure de Québec, l'autre moitié, des municipalités.

Sur les 32 dossiers non résolus, 21 rencontrent une difficulté fondamentale : les recherches n'ont pas encore permis de trouver une source d'eau potable adéquate. Cependant, les gestionnaires de ces réseaux ont déjà présenté une demande de financement à Infrastructure Québec. Les sommes requises ne peuvent pas être évaluées présentement. « Mais il y a une marge

de manœuvre prévue pour ces cas. L'argent sera disponible quand ils en auront besoin », dit M. Laplante. Il est par ailleurs impossible de chiffrer précisément le coût de l'ensemble du travail qui reste à faire étant donné que l'ampleur des travaux n'est pas connue.

Les réseaux en défaut sont principalement des réseaux municipaux (71 sur 90). Ils sont généralement de petite taille, desservant des populations de 500 à 700 habitants. Quant aux 19 autres, ce sont des réseaux privés qui desservent de 150 à 200 clients. Il peut s'agir par exemple d'écoles, d'entreprises ou de terrains de camping. Les réseaux privés affichent une meilleure performance que les municipalités : 15 sur 19 ont réglé leur problème de

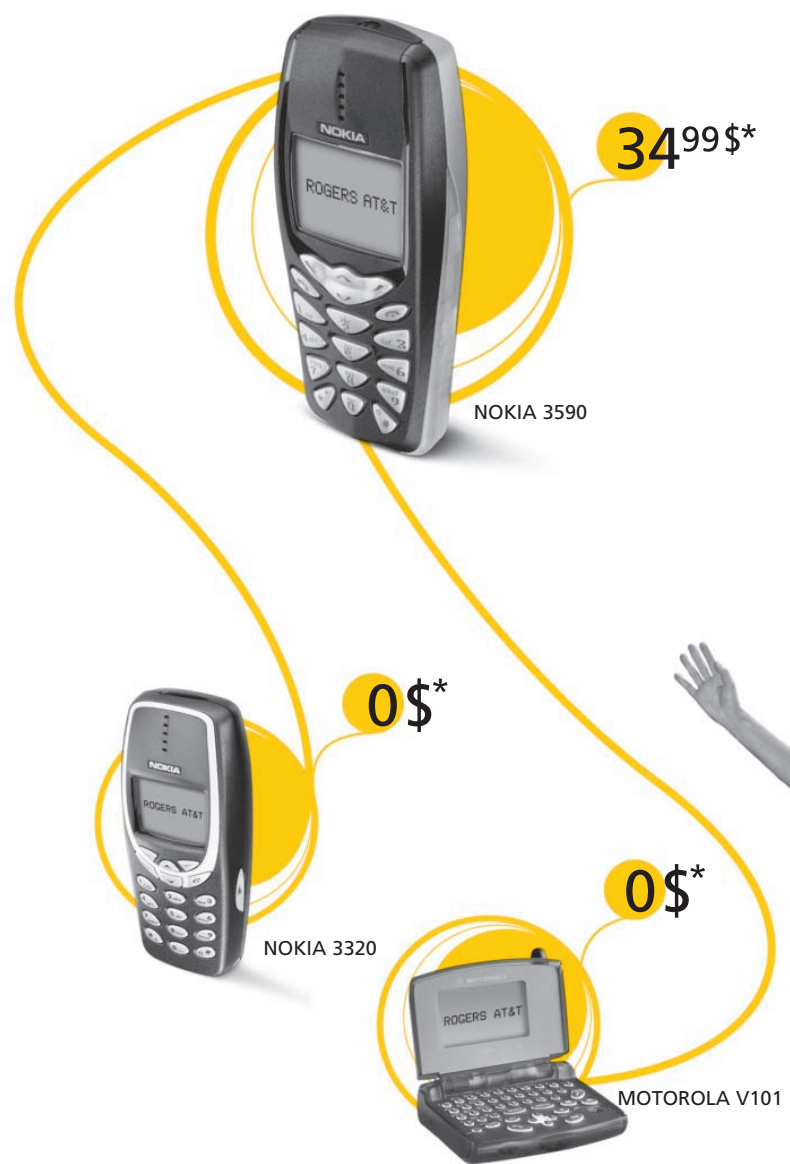
contamination ou sont sur le point de le faire. Ils l'ont fait à leurs frais n'ayant pas accès au programme d'infrastructure de Québec.

Par ailleurs, la liste des réseaux déficients publiée en août 2000 en dénombrait 65 dans l'est de la province. Aujourd'hui, 24 réseaux sont dans la catégorie « non réglé ».

« Il est évident qu'il s'agit de dossiers prioritaires pour l'Environnement, et aussi pour le programme d'infrastructure des Affaires municipales », souligne Jean-Louis Laplante. Et la surveillance de la qualité de l'eau dans ces municipalités est accrue, particulièrement depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la qualité de l'eau potable. Les analyses sont plus fréquentes.

Pas cher pour faire plaisir à un être cher

Obtenez 2 sans-fil pour 34,99 \$*



Plus,
parlez sans arrêt jusqu'en 2003*



CONSULTEZ LE WWW.ROGERS.COM/SANS-FIL, COMPOSEZ LE 1 800 IMAGINE OU RENDEZ-VOUS CHEZ NOS DISTRIBUTEURS ROGERS^{MC} AT&T^{MD} PARTICIPANTS.



MONTRÉAL
1104, rue Ste-Catherine O.
(514) 877-0090
3573, boul. St-Laurent
(514) 288-0600
Centre Easton
(514) 844-6242
2360, rue Notre-Dame O.
(514) 983-1666
Place-Ville-Marie
(514) 394-0000
8984, boul. de l'Acadie
(514) 387-9999
1201, avenue Greene
(514) 933-8000
5150, rue Jean-Talon O.
(514) 341-2221
5954, boul. Métropolitain E.
(514) 257-8826
6224A, rue St-Jacques O.
(514) 369-4000
Centre Rockland
(514) 735-4086
Place Alexis-Nihon
(514) 865-9949
Place Versailles
(514) 355-0003
Les Galeries d'Anjou
(514) 356-0356
997, rue St-Antoine O.
(514) 866-3326
BOUCHERVILLE
Promenades Montville
(450) 449-4998
BROSSARD
7005, boul. Taschereau, bur. 150
(450) 526-3111
Mail Champlain
(450) 671-3300
Place Portobello
(450) 671-4744
CANDIAC
878-4, boul. Marie-Victorin
(450) 444-2100
CHATEAUGUAY
129, boul. St-Jean-Baptiste
(450) 692-2201
DOLLARD-DES-ORMEAUX
3338, boul. des Sources
(514) 683-3333
DRUMMONDVILLE
1565, boul. Lemire
(819) 478-0851
965, boul. St-Joseph
(819) 478-9977
Promenades Drummondville
(819) 475-5024
GATINEAU
360, boul. Maloney O., bur. 1
(819) 663-8580
Promenades de l'Outaouais
(819) 561-3031
GRANBY
575, boul. Boivin
(450) 777-6612
ILÉPERROT
15, boul. Don-Quichotte
(514) 425-5505
JOLIETTE
517, rue St-Charles-Borromée N.
(450) 755-5000
KIRKLAND
2758, boul. St-Charles
(514) 428-9000
LASALLE
8457, boul. Newman
(514) 368-4000
Carrefour Angrignon
(514) 368-4230
LAVAL
2142, boul. des Laurentides
(450) 622-0303
Centre Laval
(450) 378-1081
3364, boul. St-Martin O.
(450) 682-2640
241C, boul. Samson
(450) 969-1771
Carrefour Laval
(450) 687-5386
1273, boul. Curé-Labelle
(450) 680-1234
LONGUEUIL
1490, chemin de Chambly
(450) 442-1566
MAGOG
221, rue Principale O.
(819) 843-4455
POINTE-CLAIRE
Fairview Pointe-Clair
(514) 695-1554
REPERTIGNY
110, boul. Industriel
(450) 581-4666
Les Galeries Rive-Nord
(450) 581-7756
ROSEMÈRE
209, boul. Curé-Labelle
(514) 971-0707
Place Rosemère
(450) 971-2000
SAINT-BRUNO
Promenades St-Bruno
(450) 653-7472
SAINT-EUSTACHE
360, boul. Arthur-Sauvé
(450) 974-9289
SAINT-HYACINTHE
Les Galeries St-Hyacinthe
(450) 261-9991
SAINT-JEAN-SUR-RICHÉLIEU
Carrefour Richélieu
(450) 359-4941
SAINT-JÉRÔME
Carrefour du Nord
(450) 431-2355
SAINT-LAURENT
Place Vertu
(514) 745-0745
2100, boul. Marcell-Laurin
(514) 856-1884
438, rue Isabey, bur. 108
(514) 340-1161
SAINT-LEONARD
4282, boul. Métropolitain E.
(514) 593-7333
SHERBROOKE
2980, rue King O.
(819) 566-5555
Carrefour de l'Estrie
(819) 822-4650
SOREL
2605, chemin Saint-Roch
(450) 742-9600
Promenades de Sorel
(450) 746-2079
TERRÉBONNE
1270, boul. Moody, bur. 10
(514) 894-8403
Les Galeries de Terrebonne
(450) 964-8403
TROIS-RIVIÈRES
5335, boul. des Forges
(819) 372-5005
5635, boul. Jean XXIII
(819) 372-5000
Centre Les Rivières
(819) 694-6812
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield
(450) 373-0519
VICTORIAVILLE
495, boul. des Bois-Francis Sud
(819) 758-8840

Les gens d'affaires applaudissent le virage adéquiste

MARIO CLOUTIER

QUÉBEC — Les gens d'affaires applaudissent au recentrage du discours du chef adéquiste, Mario Dumont, sur les réductions d'impôts plutôt que sur l'instauration d'un taux unique d'imposition à 20 % dès le premier mandat.

« Le taux unique, il n'y a plus grand monde qui croit à ça, commente le président du Conseil du patronat du Québec, Gilles Taillon. C'est un beau progrès, mais j'ai hâte d'avoir les chiffres. M. Charrest, on le sait, c'est un milliard et ce n'est pas assez. M. Dumont, c'est combien ? »

Selon le président du CPQ, il est plus important de connaître la cible de réduction d'impôts que le mode proposé pour l'atteindre. Il estime que le taux unique n'est « pas mauvais en soi », mais que l'objectif premier pour le gouvernement reste les baisses d'impôts. « Pour la classe moyenne, les 57 % qui paient des taxes, c'est de réduire ce qu'ils ont à payer. On pense avoir la capacité, sur quelques années, d'atteindre la parité avec l'Ontario. »

Même son de cloche du côté des PME. Le président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, Richard Fahey, souligne que les 23 000 PME qu'il représente au Québec cherchent avant tout à obtenir une réduction du fardeau fiscal. « Est-ce que ça va prendre la forme de la *flat tax*, de la réduction de la taxe sur le capital ou des taxes sur les masses salariales ? Les partis politiques peuvent faire leur lit de la façon qu'ils veulent. »

Un sondage réalisé en juin dernier révèle toutefois que, pour les PME, l'aménagement de l'espace fiscal québécois devrait comporter d'abord un remboursement de la dette du gouvernement, puis, dans de moindres proportions, une réduction des impôts et taxes ainsi que des dépenses gouvernementales. En plus de ces priorités qui ressemblent étrangement à celles de l'ADQ, les PME voudraient, dans leur propre champ d'action, retrouver des mesures visant une simplification des formalités administratives.

La députée adéquiste de Berthier, Marie Grégoire, qui défendait le mémoire de l'ADQ sur un taux d'imposition unique en 1999 devant l'Assemblée nationale, affirme que cette mesure était et reste un objectif à atteindre par étapes. « On a toujours dit qu'il s'agissait de mesures progressives. »

Voyez plus grand!

Épargnez jusqu'à 800\$

PROMOTION sur tous nos téléviseurs

JVC



Téléviseur stéréo 27"

- Filtre en peigne numérique 3 lignes
- Entrée vidéo à composants
- Entrée A/V frontale
- Télécommande multimarques

Épargnez 30\$

468\$

OFFRE EXCEPTIONNELLE! 3 JOURS SEULEMENT!

Base gratuite! (valeur de 99\$)

Panasonic



Téléviseur stéréo 32"

- Filtre en peigne numérique 3 lignes
- Entrée vidéo à composants
- Entrée A/V frontale
- Télécommande multimarques

Épargnez 30\$

868\$

+ BASE GRATUITE! (valeur de 99\$)

JVC



3 JOURS SEULEMENT!
Payez et emportez!
Quantité limitée!

Téléviseur stéréo 32"

- Entrée vidéo à composants
- Entrée A/V frontale
- Filtre en peigne numérique 3 lignes
- Télécommande multimarques

Épargnez 50\$

798\$

+ BASE GRATUITE! (valeur de 99\$)

La Télévision Haute Définition

Donnant accès à des images plus claires et précises, la télé numérique élimine plusieurs des problèmes associés au mode de transmission analogique. Plus détaillée (au moins 4.5 fois plus que la télé conventionnelle), il en résulte une image tout simplement époustouflante, avec un ratio d'image plus large et similaire au cinéma. Le summum de qualité audio et vidéo!

Panasonic

MONITEUR
HDTV

Projection de 51"

- Compatibilité d'affichage HDTV (1080i)
- Convergence dynamique sur 9 points
- 2 entrées vidéo à composants
- Écran protecteur intégré

Offre exceptionnelle!

2498\$

Rég.: 3298\$



48 paiements mensuels égaux*

500\$ en coupons-rabais†

LIVRAISON GRATUITE!

Épargnez 800\$

Quantité limitée!
Premier arrivé, premier servi!

JVC

IArt

MONITEUR
HDTV
GRAND ÉCRAN 16:9

Projection de 48"

- Compatibilité d'affichage HDTV (1080i)
- Image sur image avec écran partagé
- Compatible DVI/HDCP
- Technologie avancée progressive
- 2 entrées vidéo à composants
- Écran protecteur intégré

Offre exceptionnelle!

3288\$



12 MOIS sans intérêt!**

500\$ en coupons-rabais†

Gratuit Lecteur DVD

LIVRAISON GRATUITE!

Lecteurs DVD

Vous êtes à la recherche d'un DVD. Nous avons un éventail de modèles aux nombreuses caractéristiques. Les plus grandes marques au meilleur prix! À l'achat d'un lecteur DVD, obtenez un coupon rabais Dumoulin de 50\$.

Panasonic

Compatible MP3

DVD VIDEO



Lecteur DVD/DC/DCV

- Compatible CD-R/RW/WMA
- Faisceau laser jumelé
- Télécommande
- Disponible en noir ou argent

Épargnez 20\$

228\$

+ Coupon rabais Dumoulin de 50\$
Applicable à l'achat d'un cinéma maison. Détails en magasin

JVC

VHS

DVD VIDEO

MP3

2 dans 1



Combiné VHS/DVD

- Compatible CD-R/RW/MP3
- VHS 4 têtes hi-fi
- Télécommande

Épargnez 20\$

378\$

+ Coupon rabais Dumoulin de 50\$
Applicable à l'achat d'un cinéma maison. Détails en magasin

ÉPARGNEZ 1000\$ sur les projecteurs PLUS!

PLUS CORPORATION



Projecteur ultra-polyvalent!
S'adapte à plusieurs formats d'écrans pour présentations visuelles et projections de films DVD!

2998\$

+ Organiseur de poche gratuit!

DE LA MAISON...

... AU BUREAU



Magasinez en ligne! dumoulin.com

Dumoulin

Électronique • Informatique • Photo • Communications



MONTRÉAL* 8390, 8251, rue St-Hubert (Sud de la métropolitaine) - Électronique (514) 388-4777 - Informatique (514) 385-1777 - MONTRÉAL (CENTRE-VILLE)* 2050, boul. St-Laurent (Stationnement facile) (514) 288-7755
ST-LÉONARD* 6852 rue Jean-Talon Est (Langelier & Galeries d'Anjou) (514) 255-5577 - LASALLE* 7197 boul. Newman (Près du Carrefour d'Angrignon) (514) 368-3937 - MONTRÉAL-NORD* 5095 boul. Henri-Bourassa E. (Entre Pie-IX & Lacordaire) (514) 329-1010
WEST ISLAND* 2315 route Transcanadienne (boul. des Sources) (514) 428-1616 - LAVAL* 1599 autoroute 440 O. (Sortie boul. Industriel) - Électronique (450) 681-7770 - Informatique (450) 688-1001
BROSSARD* 5705 boul. Taschereau (Est du Mail Champlain) (450) 462-8867 - PROMENADES ST-BRUNO* (Entrée #1) (450) 441-5020 - LONGUEUIL* 2203 ch. Chambly (Près de Curé-Poirier) (450) 468-1993

Plus de 55 succursales à travers le Québec! Composez le 1-877-Dumoulin pour connaître la succursale la plus près de chez vous.

Aussi disponible chez **AudioTronic** (Une filiale de Dumoulin) 1880, boul. St-Martin O. LAVAL (450) 681-7133 • 368, rue Ste-Catherine O. MTL (514) 861-5451

*Financement 48 mois basé sur un taux d'intérêt de 13.5% composé mensuellement. Sur approbation de crédit. Taxes en sus. Détails en magasin. **Aucuns frais ni intérêt pendant 12 mois. Le prix de vente est payé sous forme de 12 versements mensuels égaux à 0% d'intérêt.

Les taxes sont payables en magasin lors de l'achat. Sujet à l'approbation du crédit par l'institution financière. Détails en magasin. †Échangeable sur un prochain achat. Détails en magasin. ‡À l'achat de produits sélectionnés. Détails en magasin. Offre pour un temps limité. Les illustrations peuvent différer. Certains modèles ne sont pas disponibles dans toutes les succursales.

Les « sans-papiers » algériens se mobilisent

« Nous ne partons pas à la chasse », soutient Immigration Canada

MARIE-FRANCE LÉGER

Les Algériens de Montréal se mobilisent à nouveau contre l'expulsion. Ils sont près de 1000 à craindre le renvoi s'ils n'arrivent pas à « décrocher » le statut de réfugié. Déjà, 23 ont dû repartir vers leur pays depuis la levée du moratoire décrétée en avril dernier et six autres sont menacés de renvoi.

Le Comité des sans-statut part en campagne et organise une manifestation lundi soir devant le Complexe Guy-Favreau. Le 12, samedi, les femmes algériennes protesteront à leur tour à partir de 13 h, devant le 1010 Saint-Antoine

Comme bien d'autres, M^{me} Kellou Messaouda et sa famille attendent depuis sept ans de savoir s'ils pourront rester à Montréal. Sept ans que ses trois filles de 10, 11 et 18 ans vont tous les jours à l'école avec de petits Québécois. Sauront-ils éviter la déportation ?

Miser sur l'intégration de leurs enfants à la société d'accueil pourrait peut-être leur valoir de rester. « On a eu un refus il y a quatre ans. On a fait appel et on s'est inscrit aussi comme cas humanitaire », nous explique-t-elle. Les recours

ne sont pas épuisés et aucune date d'audition n'a été fixée.

Déjà 23 personnes ont été renvoyées à ce jour depuis la levée du moratoire décrétée par le ministre Coderre. Ces personnes, nous indique Robert Gervais, du ministère de l'Immigration, avaient épuisé tous leurs recours. « La grande majorité des cas sont en cours de processus. S'il y a eu un premier refus, ils sont en appel ou ont demandé que leur cas soit traité comme humanitaire », a-t-il souligné.

La famille de Mourad Bourouisa, qui doit d'ailleurs assister ce matin à une conférence de presse du Comité des sans-statut, fait partie des six malchanceux ayant reçu un ordre de convocation pour le 20 octobre en vue d'une déportation. Leur fils de deux ans et demi, né ici, pourrait théoriquement rester...

Le moratoire sur les renvois en Algérie a été imposé en mars 1997 devant la flambée de violence qui secouait le pays. Le gouvernement fédéral l'a levé ce printemps estimant que la violence n'était plus généralisée et qu'elle n'atteignait pas les grandes villes.

« On n'est pas parti à la chasse aux Algériens. On n'a pas accéléré les déportations pour autant. Ils auront peut-être des choses à faire valoir qui pourrait modifier le cours des choses dans leur cas pris individuellement », a précisé pour sa part Richard Saint-Louis, d'Immigration-Canada.

Les maladies mentales frappent davantage les Canadiennes

BRUCE CHEADLE
Presse Canadienne

OTTAWA — Les jeunes adultes, surtout les femmes, sont traités dans les hôpitaux pour des maladies mentales plus souvent que tout autre groupe, indique une première étude canadienne sur la santé mentale.

L'étude, rendue publique hier, a été réalisée par un groupe de professionnels de la santé. Elle a permis de constater que 86 % des traitements sont administrés dans des centres hospitaliers plutôt que dans des établissements psychiatriques.

La recherche s'est intéressée uniquement aux principales maladies mentales — troubles anxieux, troubles bipolaires, schizophrénie, dépression grave, troubles de la personnalité, troubles de la nutrition — ainsi qu'au comportement suicidaire.

En 1999, les admissions pour des problèmes de santé mentale ont totalisé 1,5 million de jours d'hospitalisation, soit près de 4 % du total des admissions. Les Canadiens âgés de 25 à 44 ans représentaient la moitié de ces admissions, et les femmes de ce groupe d'âge étaient 22 % plus sujettes à être hospitalisées que les hommes. Pour les troubles de l'humeur, les femmes risquaient 1,5 fois plus que les hommes d'être admises dans les hôpitaux.

Des hommes schizophrènes

Dans l'ensemble, les admissions pour des troubles bipolaires ont augmenté, autant chez les hommes que chez les femmes, entre 1988 et 1999, et elles ont plus que doublé chez les femmes de moins de 25 ans.

L'hospitalisation des hommes



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Une étude dresse un nouveau portrait de la détresse psychologique au Canada.

souffrant de schizophrénie a bondi de 28 % au cours de cette décennie, alors que les troubles de la nutrition ont grimpé de 34 % chez les jeunes filles de moins de 15 ans, et de 39 % chez les femmes de 15 à 24 ans.

Alors qu'elle s'adressait au sommet national sur la maladie mentale et la santé mentale, l'auteure principale de l'étude, la D^{re} Paula Stewart, du ministère fédéral de la Santé, a déclaré que les conclusions de l'étude exigeaient une recherche plus approfondie.

C'est aussi l'opinion d'un ancien ministre des Finances du gouvernement conservateur de Brian Mulroney, Michael Wilson. L'étude soulève « de nombreuses questions susceptibles de faire l'objet de plusieurs études », a déclaré hier M. Wilson, dont le fils s'est suicidé en 1995 à la suite d'une grave dépression. « La maladie mentale n'a ja-

mais occupé une place assez importante dans les priorités des gouvernements. »

L'étude nationale indique en outre que la durée des séjours dans les hôpitaux pour des problèmes de santé mentale a diminué considérablement de 1988 à 1999. Il n'a cependant pas été déterminé si ce changement était attribuable à l'amélioration des traitements ou aux compressions budgétaires.

L'étude sur la santé mentale révèle que le quart des décès survenus chez les jeunes de 15 à 24 ans sont attribuables au suicide. Les Canadiens de 15 à 44 ans représentent 73 % des admissions dans les hôpitaux pour des tentatives de suicide. Bien que les femmes soient hospitalisées pour des tentatives de suicide 50 % plus souvent que les hommes, le taux de mortalité attribuable au suicide est quatre fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

Nombre record d'incendies de forêt en septembre

TRISTAN PÉLOQUIN

LA CHALEUR ÉLEVÉE et les faibles précipitations des derniers mois se sont traduites par un nombre record d'incendies de forêt en septembre sur le territoire québécois.

Pas moins de 201 incendies se sont déclarés dans les forêts québécoises au cours du dernier mois, ce qui est bien au-dessus de la moyenne de 88 des 10 dernières années, révèlent les statistiques compilées par la SOPFEU.

« C'est vraiment une situation exceptionnelle qui découle directement de la température des nuits de septembre, qui ont été beaucoup plus chaudes que la normale, explique Charlotte Léger, agente d'information à la SOPFEU. Les faibles précipitations enregistrées depuis le mois d'août ont également joué un rôle important. » La sécheresse d'août et de septembre a aussi été la cause de plusieurs incendies en profondeur plutôt qu'en surface. « Ces feux sont plus long à combattre, mais ils se propagent beaucoup moins rapidement », précise M^{me} Léger.

Malgré ce nombre record d'incendies, la superficie détruite par les flammes demeure près des normales. Environ 120 hectares ont été détruits en septembre 2002, alors que la moyenne des 10 dernières années est de 103 hectares. Le record en la matière remonte à septembre 1999, où 99 feux avaient détruit 441 hectares.

Par ailleurs, le record de température pour le mois de septembre n'a pas été battu cette année. La température moyenne du jour et de la nuit s'établit à 18,3 degrés, tout près du record de 18,7 degrés qui remonte à 1961.



Photo Presse Canadienne ©

Un mois de septembre occupé pour les avions-citernes de la SOPFEU.

| ÉQUITÉ SALARIALE |

Les syndicats demandent du muscle

TRISTAN PÉLOQUIN

LA FTQ ET la CSN joignent leurs voix et réclament que la Commission sur l'équité salariale prenne des moyens plus musclés pour réaliser l'équité dans les petites entreprises comptant entre 10 et 49 employés.

Cette demande a été formulée par les deux grandes centrales syndicales dans le cadre de consultations publiques tenues cette semaine par la Commission, afin de faire le point sur l'application de la Loi sur l'équité salariale dans les petites entreprises.

Selon les évaluations de la FTQ, à peine 30 % des 35 000 entreprises comptant entre 10 et 49 travailleurs ont jusqu'à présent ajusté les écarts salariaux entre hommes et femmes, malgré l'entrée en vigueur de la loi en novembre 2001. « La Commission sur l'équité salariale doit se servir des pouvoirs qui sont entre ses mains pour forcer les employeurs de ces petites entreprises à respecter leurs obligations. La loi accorde à la Commission le droit de donner des amendes, alors qu'elle le fasse », a déclaré René Roy, secrétaire général de la FTQ. La CSN croit pour sa part que des mesures de surveillance plus strictes devraient être mises en place pour s'assurer que l'équité salariale est bien atteinte et maintenue dans les petites entreprises.

En vertu de la Loi sur l'équité salariale, les moyens utilisés par les petites entreprises pour réaliser l'équité sont laissés à la discrétion de l'employeur. Elles ne sont pas tenues de soumettre un programme d'équité à la Commission ou de mettre sur pied un comité qui se penchera sur la question.

Yves Lamontagne réélu au Collège des médecins

LE DOCTEUR Yves Lamontagne a été réélu hier comme administrateur du Collège des médecins, en compagnie des neuf candidats qui se présentaient dans la même équipe pour occuper des postes au bureau de direction de la corporation. C'est dire que le D^r Lamontagne, qui affrontait le D^r Joëlle Lesco et son équipe, sera vraisemblablement réélu à la tête du collège le 18 octobre prochain. Ce jour-là, les 20 représentants des médecins à la corporation, dont les 10 nouveaux élus, voteront pour le président à l'occasion de la réunion du nouveau conseil d'administration. Le président élu représentera l'ordre professionnel pour les quatre prochaines années. — La Presse

NOUVEAU

CLUB PISCINE

Fitness

OFFRE DE LANCEMENT 24 versements égaux

SANS FRAIS, SANS INTÉRÊT* OU PAYABLE EN OCTOBRE 2003**

Pour un style de vie différent !

CLUB PISCINE SUPER FITNESS VOUS OFFRE :

- Plus de 60 appareils
- Équipement de première qualité
- Expertise et professionnalisme
- Représentants spécialisés
- Service de livraison et d'installation

APPAREILS POUR LA MAISON

Vélo stationnaire Club Pro CP750

Régulier 299⁹⁹

Rabais de 100⁰⁰

Prix spécial 199⁹⁹

RABAIS DE 100\$

22⁰⁸\$ /mois

Vélo WYNNE 2.1 529⁹⁹

70⁸³\$ /mois

Tapis roulant Paragon II 1699⁹⁹

30⁸³\$ /mois

Tapis roulant PINCOFFS 739⁹⁹

MEILLEUR BAS PRIX GARANTI

16 MAGASINS

BLAINVILLE

1150, boul. Curé-Labelle (450) 433-7886

BROSSARD

6655, boul. Taschereau (450) 678-5333

GATINEAU

550, boul. La Gappe (819) 568-1491

GRANBY

960, rue Principale (450) 777-6611

LAFONTAINE

2391, boul. Labelle (450) 436-9814

LAVAL / CHOMEDEY

3615, Autoroute Laval Ouest (450) 973-7733

LONGUEUIL

500, place Trans-Canada (450) 674-9187

PIERREFONDS

14920, boul. Pierrefonds (514) 696-2582

QUÉBEC / VANIER

687, boul. Pierre-Bertrand Sud (418) 687-4270

REPENTIGNY

545, rue Notre-Dame (450) 585-0100

RIMOUSKI

905, rue Lausanne (418) 774-2901

ST-EUSTACHE

232, rue Dubois (450) 473-0211

ST-HYACINTHE

5400, boul. Laurier (450) 561-1033

ST-LUC / ST-JEAN

122, rue Moreau (450) 348-4316

SOREL / TRACY

206, rue du Collège (450) 561-1033

TROIS-RIVIÈRES O.

5825, boul. Royal (819) 375-7771

* Achat minimum requis de 500 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Les taxes de vente sont payables à l'achat. Le montant de votre achat sera réparti en 24 versements égaux, sans frais ni intérêt débutant le mois suivant de votre achat.

** Achat minimum requis de 500 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Les taxes de vente sont payables à l'achat. Aucun paiement aucun intérêt et aucun frais à payer avant le 1er octobre 2003. Notes : Certaines conditions s'appliquent, voir détails en magasin. Photos à titre d'illustration seulement. Les produits et promotions peuvent varier d'un magasin à l'autre. Offres en vigueur jusqu'au 23 novembre 2002.

Les rebelles acceptent un cessez-le-feu en Côte d'Ivoire

d'après AP et AFP

ABIDJAN — Les rebelles qui contrôlent la majeure partie du nord de la Côte d'Ivoire ont accepté, hier, un cessez-le-feu à l'issue de leurs entretiens avec les médiateurs d'Afrique de l'Ouest, venus les rencontrer dans leur fief de Bouaké dans le centre du pays.

L'accord est signé aujourd'hui à Yamoussoukro, la capitale administrative du pays, a annoncé dans la soirée le secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'origine de la médiation, Mohamed Ibn Chambas.

Devant la presse, il a ajouté qu'il espérait que les médiateurs pourraient discuter des doléances des rebelles après la signature du cessez-le-feu, dont les termes et les conditions n'ont pas été précisées.

Interrogé sur les conditions de surveillance du cessez-le-feu, Chambas a répondu : « Nous allons signer le cessez-le-feu, puis nous discuterons avec le gouvernement (ivoirien) et ceux qui le combattent sur les modalités de supervision. Nous n'avons pas discuté de ces arrangements et nous laissons le gouvernement et l'autre partie se mettre d'accord sur ces conditions. »

La poursuite des négociations à Yamoussoukro ne sera pas simple dans la mesure où les rebelles devront traverser les lignes des soldats loyalistes pour y arriver.

Les émissaires d'Afrique occidentale s'étaient rendus à Bouaké, une ville du centre du pays tenue par les mutins depuis la tentative du coup d'État du 19 septembre, pour presser les rebelles de déposer les armes. Le gouvernement du président Laurent Gbagbo, qui, en deux semaines, a cédé le nord de la Côte d'Ivoire aux forces rebelles, avait fait clairement savoir qu'il était ouvert à un cessez-le-feu.

La délégation, qui comprenait les ministres des Affaires étrangères de cinq pays d'Afrique de l'Ouest, était arrivée à bord d'hélicoptères de l'armée française à Bouaké. Située à environ 350 km au nord d'Abidjan, cette ville d'un demi-million d'habitants est privée depuis deux semaines d'eau, d'électricité et d'essence, tandis que ses réserves alimentaires s'amenuisent.

Les mutins, dont de 750 à 800 soldats renvoyés de l'armée qui doutait de leur loyauté, se sont emparés de Korhogo et Bouaké, les principales villes du nord et

du centre du pays lors de leur tentative de coup d'État du 19 septembre. Ils avaient été repoussés d'Abidjan, la capitale économique, après plusieurs heures de combat.

Bien armés, disciplinés, ils ont ensuite progressé vers le Nord et l'Ouest, prenant le contrôle notamment d'Odienné et de Séguéla. Signe de leur avancée rapide, ils sont entrés mardi à Bouna (extrême Est), avant de repartir mercredi. Mais leur but restait de revenir à Abidjan, l'une des principales villes d'Afrique de l'Ouest et la clef du pouvoir dans ce pays qui, s'il n'est plus l'oasis de stabilité d'avant les coups d'État, demeure l'un des moteurs de l'économie régionale.

De son côté, le gouvernement n'a cessé d'annoncer une grande contre-offensive qui n'est pas venue, officiellement pour épargner les civils, peut-être surtout parce que l'armée ivoirienne déstabilisée par la mutinerie souffre d'un équipement insuffisant et dépassé.

Les rebelles, quant à eux, affirmaient que seule l'importante présence militaire française à Yamoussoukro les empêchaient d'avancer sur le Sud. Le millier de soldats français utilise en effet cette ville comme base pour les opérations d'évacuation ou de déploiement.



Le meneur dans les sondages dans la course à la présidence du Brésil, Luiz Inacio Lula da Silva et Benedita da Silva, gouverneur de l'État de Rio de Janeiro.

Menaces du crime organisé ; état d'alerte à Rio

FRANÇOIS CASTERAN
Agence France-Presse

RIO DE JANEIRO — Les autorités de l'État de Rio de Janeiro ont décidé de mettre en place après-demain, pendant le déroulement des élections générales, un important dispositif de sécurité pour faire face à une éventuelle action d'envergure des trafiquants de drogue ou des évasions massives dans les prisons.

La gouverneur de l'État de Rio de Janeiro, Benedita da Silva, candidate à sa réélection pour le Parti des travailleurs (gauche), a demandé, hier, l'appui de troupes fédérales pour faire face à une

éventuelle action des trafiquants de drogue.

Lundi dernier, des trafiquants liés à la puissante faction du crime organisé Comando Vermelho avaient paralysé la ville de Rio en exigeant la fermeture des commerces et des écoles. Pour la première fois l'action des trafiquants avait touché des quartiers résidentiels jusqu'alors préservés d'Ipanema, de Leblon et de Copacabana.

« J'ai sollicité du gouvernement central l'envoi de troupes fédérales. Elles décideront seules des actions à mener (...) mais je ne veux pas de canons pointés sur les favelas », a déclaré da Silva hier.

« Il vaut mieux être préparé au cas où il y aurait des manifestations qui sortent de l'ordinaire », a affirmé quant à lui le secrétaire à la sécurité publique de Rio, Roberto Aguiar. « Nous avons le sentiment, à travers les rapports de nos informateurs, que la menace d'une déstabilisation du processus électoral est sérieuse », a-t-il dit.

Il a précisé que pour le scrutin de dimanche, il y aura dans les rues de Rio 450 agents de la police fédérale, 1500 agents de police judiciaire, 2500 policiers militaires (maintien de l'ordre) et 1030 gardes municipaux.

« Nous avons découvert, grâce à nos indicateurs et aux dénonciations anonymes que nous recevons sur les lignes spéciales mises à la disposition de la population, que le crime organisé préparait une action », a-t-il précisé. « Si les militaires assurent la sécurité des bureaux de vote, nous pourrions assurer la tranquillité des rues et des élections », a-t-il conclu.

Par ailleurs, selon les services du procureur de l'État de Rio, des groupes de trafiquants chercheraient à faire évader l'ennemi public numéro un, Fernandinho Beira Mar, actuellement en cellule d'isolement dans les locaux de la police anti-émeutes à Rio.

Grande vente

sur tous nos derniers modèles 2002

Motorisés classe A - B - C

Vente de

2

jours

- Le ven. 4 oct. de 9 h à 20 h
- Le sam. 5 oct. de 9 h à 16 h

Grand choix de véhicules d'occasion
Modèles récents classe A-B-C
Inspectés et vendus avec garantie
Incluant "pusher" diesel

Ne manquez pas votre occasion!

Profitez des rabais de fin de saison.

MOTORISÉS

LEBLANC

DEPUIS 1968

Location
(en face de Motorisés Leblanc)
(514) 990-7400
(450) 967-4111

Chez Leblanc c'est rassurant!
Financement sur place jusqu'à 20 ans
1275, boul. des Laurentides, Laval
(entre boul. St-Martin et autoroute 440)
(514) 383-8585 • 1-800-383-8586
Site web : www.leblanc-caravan.com

Bio-Actif

Je vis un vrai calvaire, j'ai un rhume carabiné.

Vous êtes dans un état "pas possible". Vous avez un rhume trois étoiles. Eh bien, un produit quinto-actif, avec ses cinq ingrédients de source naturelle, ses cinq étoiles peuvent vous aider.

Le sirop Bronchosyl vient prêter main-forte aux cellules citiées des bronches qui plus souvent qu'autrement ne sont pas suffisamment actives pour favoriser l'élimination des mucosités présentes dans l'arbre respiratoire. Bronchosyl fait sortir le "méchant".

Bronchosyl est recommandé pour toute la famille, ses ingrédients naturels travaillent en douceur, ce qui n'enlève rien à leur performance, il ne procure pas d'effets de somnolence ou d'excitation, ce qui se produit souvent avec les produits médicamenteux.

Relâchement des mucosités, par la scille, expectorante et fluidifiante dans les bronchites, la scille aide à stopper la congestion de l'appareil respiratoire. Bronchosyl vient prêter main-forte pour dégager le nez, et pour calmer la toux. Bronchosyl, des bio-actifs apaisants.

Montréal : (514) 272-1365
Mauricie : (819) 378-7777

Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Estrie : (819) 823-3322



France | Services publics

QUELQUE 40 000 personnes selon la police, 80 000 selon les organisateurs, ont manifesté, hier à Paris, pour le maintien du service public et contre les privatisations, à l'occasion du premier grand test social du gouvernement de droite mis en place en mai dernier. À la manifestation appelée par les syndicats du groupe EDF-GDF (électricité et gaz) s'étaient joints des personnels de nombreux autres groupes publics inquiets des projets d'ouverture du capital ou de privatisation des grands groupes publics français tels la Poste, la SNCF et Air France. — d'après AFP

Irak | Kurdes réunis

LE PARLEMENT du Kurdistan irakien, dont les activités sont interrompues depuis juin 1996, se réunit aujourd'hui à Erbil après la réconciliation des deux groupes rivaux qui contrôlent la région, alors que les États-Unis menacent d'attaquer l'Irak. Les travaux de l'assemblée avaient cessé il y a 6 ans à cause des violents affrontements ayant fait plus de 3000 morts, entre le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan. En 1992, après la guerre du Golfe, ils avaient formé un gouvernement — non reconnu sur le plan international — dans le nord de l'Irak. — d'après AFP

Iran | Survol américain

L'IRAN ne ripostera pas aux avions de combat américains qui violeraient « par erreur » son espace aérien en cas de frappe contre l'Irak, a déclaré le ministre iranien de la Défense, Ali Chamkhani, dans une entrevue paraissant aujourd'hui dans le quotidien koweïtien Al-Raï Al-Am. « Toute violation involontaire et ne causant aucun dommage ne pourra pas être considérée comme un acte d'hostilité », a-t-il ajouté. Chamkhani a estimé que « selon les indices sur le terrain, (une frappe américaine) sera de plus en plus probable vers décembre prochain ». — d'après AFP

Europe | Politique de défense

LES MINISTRES de la Défense des 15 pays de l'Union européenne se retrouvent aujourd'hui et demain à Rethymon (Crète), en Grèce, pour tenter de donner à l'Europe de la défense un nouvel élan, sur fond de contraintes budgétaires, de fossé grandissant avec les États-Unis et de divergences sur l'Irak. Malgré des appels pressants à sa mise en oeuvre effective, l'impresion prévaut que la politique européenne de défense et de sécurité commune, déclarée opérationnelle en décembre 2001 au sommet européen de Laeken en Belgique, bat de l'aile. — d'après AFP

Chypre | Autres palabres

LE SECRÉTAIRE général des Nations unies, Kofi Annan, a entamé, hier à New York, avec les dirigeants chypriotes grecs et turcs, Glafcos Cléridès et Rauf Denktash, deux jours d'entretiens visant à relancer le processus de normalisation dans cette île de Méditerranée coupée en deux depuis 1974. La perspective de l'entrée de Chypre dans l'Union européenne, programmée pour 2004, que l'île soit réunifiée ou non, a rendu urgente la conclusion d'un accord entre les deux parties, mais les pourparlers achoppent notamment sur la question de l'organisation politique d'une île réunifiée. — d'après AFP

La condamnation à mort d'Ocalan commuée en prison à vie

d'après AP et AFP

ANKARA — La justice turque a officiellement commué hier la condamnation à mort du dirigeant kurde Abdullah Ocalan en peine de prison à vie, le Parlement ayant aboli la peine capitale en août dernier, mesure considérée comme cruciale pour son adhésion à l'Union européenne.

La Cour de sûreté d'Ankara a commué la peine prononcée en juin 1999 à l'encontre du chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) pour trahison et séparatisme.

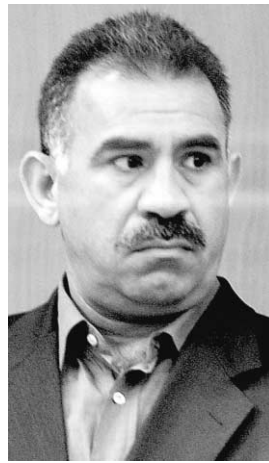


Photo Reuters
Abdullah Ocalan

Il peut selon le tribunal bénéficier des réformes adoptées par le Parlement turc en août dernier. Elles autorisent notamment la commutation, en temps de paix, d'une condamnation à mort en peine de prison à vie. La Turquie n'a pas exécuté de condamné depuis 1984.

Considéré pendant des années en Turquie comme l'ennemi public numéro un, Ocalan avait été capturé par les services secrets turcs le 15 février 1999 au Kenya et ramené clandestinement en avion dans le pays. Il était condamné quatre mois plus tard à être pendu.

Le PKK, rebaptisé aujourd'hui KADEK, a mené pendant 15 ans une lutte armée dans le sud-est du pays, à majorité kurde, pour obtenir la création d'un État kurde indépendant. Les combats, qui ont aujourd'hui pris fin, ont fait plus de 36 000 morts.

Grâce à Evergreen, plus de 1 000 écoles canadiennes ont transformé leur cour d'école recouverte d'asphalte en environnement d'apprentissage sain et interactif. Les écoles canadiennes sont invitées à demander une subvention pour débiter ou poursuivre un projet de naturalisation. Téléchargez le formulaire de demande au www.evergreen.ca. La date limite pour effectuer la demande est le 25 novembre 2002.

www.evergreen.ca

Débutez un projet de naturalisation dès maintenant. Communiquez avec nous au 1 888 426-3138 ou faites nous parvenir un courriel à info@evergreen.ca.

Les enfants ABSORBENT tout

3085642

Nos écoles ont besoin d'un soutien vital

Jugé pour terrorisme, Barghouti fait le procès d'Israël

d'après AP et AFP

TEL-AVIV — Marwan Barghouti, le plus haut dirigeant palestinien jamais jugé en Israël, a énuméré, hier, avant sa comparution devant le tribunal de Tel-Aviv, les 54 chefs d'inculpation dont il accuse l'État hébreu. « Nous vaincrons l'occupation », a crié avant l'audience le chef du Fatah pour la Cisjordanie, qui a continué de nier à la cour le droit de le juger.

Cette comparution, la troisième de Barghouti, a été marquée par des échauffourées entre spectateurs palestiniens et familles des victimes israéliennes des attentats qu'il est accusé d'avoir organisés.

Barghouti, 43 ans, qu'Israël tient pour l'organisateur de l'Intifada, est arrivé menotté au tribunal, accompagné de ses conseils, parmi lesquels l'avocat israélien Shamai Leibowitz et l'avocate française Gisèle Halimi.

Leibowiz a dressé devant une audience stupéfaite une comparaison entre son client et Moïse, grande figure de la Bible qui libéra les Hébreux de l'esclavage en Égypte.

Michael Tarazi, conseiller juridique auprès de l'Autorité palestinienne, a distribué aux journalistes

présents la liste des chefs d'inculpation d'Israël. L'État hébreu y est accusé d'avoir violé environ 30 traités internationaux, dont les conventions de Genève, d'avoir commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, d'avoir refusé des soins médicaux aux populations civiles, d'avoir expulsé des Palestiniens et démoli leurs maisons, d'avoir torturé, confisqué l'eau et bafoué les droits à l'éducation.

Barghouti, considéré comme l'un des possibles successeurs de Yasser Arafat, est accusé d'avoir organisé et financé des attentats qui ont tué 26 Israéliens, âgés de 8 mois à 79 ans. Il dément toute implication personnelle dans ces violences. Il a été arrêté le 15 avril dernier au cours d'une opération militaire israélienne en Cisjordanie.

Il a été inculpé le 14 août de « meurtres, complicité de meurtre, tentatives de meurtre, appartenance à une organisation terroriste, détention d'armes et d'explosifs », chefs d'accusations pour lesquels il encourt la prison à vie.

Le procès a été ajourné jusqu'au 21 novembre sans que soit décidée la prolongation de la détention de Barghouti.

« Non à la guerre contre l'Irak »

La résistance s'organise au Canada et aux États-Unis

JOONEED KHAN

LES VOIX s'élèvent au Canada pour dire non à une nouvelle guerre contre l'Irak.

Après une lettre du Conseil canadien des Églises (CCE) invitant le premier ministre Jean Chrétien à poursuivre son « noble travail de bâtisseur de paix », une concertation d'organisations du Québec appelle à une « Vigile contre la guerre » pour demain à Montréal.

« Comprendre et agir pour une paix juste » convie les manifestants de midi à 13h au Monument de la paix du parc Jarry (rue Gounod et boulevard Saint-Laurent, métro de Castelnau ou Jarry), souhaitant qu'ils s'habillent en noir pour l'occasion.

La vigile vise à exprimer « notre opposition à la guerre que les États-Unis préparent contre le peuple irakien, notre appel au gouvernement canadien pour qu'il continue à refuser de s'associer à cette aventure, et notre appel aux nations du monde pour qu'elles résistent au chantage des États-Unis à l'ONU ».

La concertation comprend une vingtaine d'organisations ralliées à l'appel « Non à la guerre, Non au terrorisme » lancé après le 11 septembre 2001 par l'Association québécoise des organisations de coopération internationale (AQOCI). L'appel reçut alors l'appui de plus

de 400 organisations de sphères et sensibilités diverses.

La lettre de CCE, signée par les chefs de 16 Églises du Canada, dont M^{gr} Jacques Berthelet, évêque de Saint-Jean-Longueuil et président de la Conférence des évêques catholiques (CECC), dit préférer la diplomatie à la guerre.

Mais souligne qu'il ne faut pas imposer des conditions que l'Irak ne puisse accepter. Car « une résolution de l'ONU ne constituerait (alors) qu'une méthode voilée pour procéder à une intervention (armée), qui serait multinationale mais demeurerait injuste ».

Les agences oecuméniques *Project Ploughshares* et *Kairos* ont aussi signé la lettre, qui rappelle « la souffrance infligée depuis une décennie à la population irakienne ».

« L'Irak n'est pas le seul pays à contrevénir » aux résolutions de l'ONU, ajoute la lettre en allusion à Israël, et « toute la région devrait être débarrassée des armes de destruction massive ».

Les signataires tiennent le régime de Bagdad pour responsable de ces souffrances, mais en partie : « Nous, Occidentaux, devrions répondre devant les générations à venir et le Créateur des dommages que nous acceptons d'infliger au nom de la sécurité ».

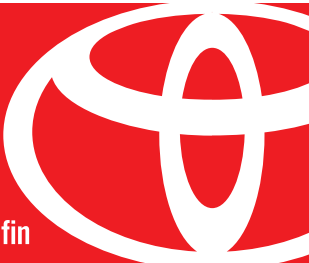
Ces résistances au Canada et au Québec s'ajoutent aux voix qui s'élèvent de plus en plus pour dire non à une nouvelle guerre contre l'Irak : des manifestations à Syd-

ney, Rome et Madrid ont précédé un rassemblement monstre de 150 000 à 300 000 personnes, selon les sources, à Londres samedi dernier.

Des manifestations plus modestes ont eu lieu aux États-Unis. Mais l'opposition grandit au moment où, sur l'essentiel, c'est-à-dire le recours à la force contre l'Irak, le Congrès américain se rallie à la position du président George W. Bush.

L'organisation civique *Common Cause* a acheté mercredi une pleine page du *New York Times* (cahier A) pour remettre en question le bellicisme de l'administration sur l'Irak et critiquer sa « doctrine de la guerre préventive ». Parmi les signataires : Walter Cronkite, le journaliste de télé qui incarna l'autorité de l'Amérique durant la guerre du Vietnam, l'historien Arthur Schlesinger Jr, et le démocrate Mario Cuomo, ancien gouverneur de l'État de New York.

La coalition *Not In Our Name* (Pas en notre nom), soutenue par des gens aussi divers que l'écrivain Russell Banks, le leader arabo-américain Abdeen Jabara, le rabbin Michael Lerner, l'historien Howard Zinn et l'actrice Susan Sarandon, organise de son côté des meetings dimanche et lundi dans l'ensemble des États-Unis, dans toutes les grandes villes, pour commémorer le début de la guerre contre l'Afghanistan et pour en dénoncer le glissement contre l'Irak.



TOYOTA
un coup de cœur sans fin



Plus grand ne veut pas toujours dire meilleur. Mais dans ce cas-ci, oui.



La petite voiture dans laquelle on se sent comme dans une grande a une grande nouvelle à annoncer. Pour la deuxième année consécutive, elle a remporté le « Prix Carguide/The Globe and Mail du Meilleur Achat » dans la catégorie Voiture économique. Et ce n'est pas une petite victoire. Évaluée dans diverses catégories incluant conduite, sécurité, prix et ergonomie, l'Echo 2002 a supplanté plusieurs concurrentes et s'est hissée au sommet. Et elle se prépare à remporter la course l'an prochain grâce à son nouveau style et son nouveau prix. Comme quoi on peut être petit et voir grand.

Echo 2003

1 888 TOYOTA-8 🇨🇦 www.toyota.ca

Forum

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

Les pieds pendants au bout du quai



Sur les berges montréalaises du fleuve Saint-Laurent, il s'agit essentiellement de réparer les erreurs, et les horreurs, du passé. De s'affranchir de cette étrange exception québécoise qui, pendant des décennies, a fait en sorte qu'on a construit le dos aux cours d'eau afin de mieux les ignorer — ce que dénonçait déjà, il y a 25 ans, l'ex-ministre Guy Joron dans *Salaire minimum annuel 1 \$ million / La Course à la folie*. Ainsi, le lieu commun le plus... commun chez les Montréalais consiste à dire qu'on peut passer sa vie sur l'île sans jamais voir le fleuve.

C'est, hélas, rigoureusement exact.

Et force est de constater que, à ce jour, Québec, Chicoutimi et Trois-Rivières — sans parler de Boston ou de Baltimore — ont fait mieux que la métropole.

Certes, il y a eu un peu d'action, depuis quelques années, sur les rives d'Hochelaga. Mais, contrairement à d'autres villes nord-américaines, Montréal est loin d'avoir vraiment apprivoisé ses rives. Et c'est ce à quoi on se propose apparemment de remédier avec la création de la Société du Havre, annoncée, hier, par le maire Gerald Tremblay.

Il s'agit de peu de choses pour l'instant. Essentiellement : une société sans but lucratif, orbitant autour de l'hôtel de ville, dotée d'un budget maigrichon d'un million de dollars. L'organisme a pour but, simplement, de déterminer ce qu'on pourrait faire avec les 27 kilomètres de rives s'étendant entre le pont Jacques-Cartier et la pointe est de l'île des Soeurs — site de

l'Expo compris.

Soyons positifs. Et oublions que, pour la millième fois et tous niveaux de gouvernement confondus, on confie à une instance externe une responsabilité qui, sur une planète normale, relèverait des structures existantes, déjà largement pourvues de trésor public, de fonction publique et de responsabilité publique. Mais soyons lucides. C'est le ministre André Boisclair (Affaires municipales et Métropole) qui, hier, se réjouissait d'éloigner la Société du Havre « des contraintes parfois lourdes de l'administration publique »...

Bref, en l'occurrence, l'affaire est plutôt ketchup.

Les berges du Saint-Laurent souffrent précisément d'une surdose de bienveillance publique et d'une insuffisance de l'apport de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler la « société civile », c'est-à-dire de vie normale telle qu'on la conçoit dans les quartiers éloignés des rives.

C'est la première leçon à retenir : il faut amener la vraie vie sur le bord du fleuve, et non y créer un environnement artificiel, si on veut que l'endroit soit vivable. De l'habitation au récréatif. Du commerce de proximité à la trappe à touristes. De l'implantation rigoureusement planifiée à la quantité d'anarchie nécessaire à la vitalité de ce qui fait une véritable métropole internationale.

Il ne s'agit pas d'implanter un Disneyland.

Pour l'heure, la Société du Havre a à offrir beaucoup plus de questions que de réponses : quel est l'avenir du port industriel ? du silo numéro 5 ? du Technoparc ? des grands axes de transport routier, ferroviaire et métropolitain ?

À tout prendre, ce n'est pas si mal non plus.

Peut-être, ainsi, réussira-t-on à s'extraire de l'exception québécoise, de la planification à outrance et de la bienveillance publique.

Le bruit et l'arbitraire



La Ville de Montréal a décidé de contester en Cour suprême le jugement qui invalide un article de son règlement sur le bruit. C'est une démarche inutilement coûteuse. La Ville ferait mieux d'amender l'article en question, qui laisse beaucoup trop de place à l'arbitraire.

Une nuit de 1996, un policier s'approchant du Château du sexe, rue Sainte-Catherine Ouest, entend distinctement le son du spectacle qui s'y déroule. Le bar de danseuses a installé des haut-parleurs donnant sur le trottoir, dans l'espoir d'attirer des clients. Le commerce sera accusé d'avoir violé le règlement sur le bruit.

Ce règlement statue que « le bruit produit au moyen d'appareils sonores, qu'ils soient situés à l'intérieur d'un bâtiment ou qu'ils soient installés ou utilisés à l'extérieur » constitue une nuisance et est interdit.

La Cour d'appel a déterminé que l'article en question outrepassait le pouvoir de la Ville de définir ce

qu'est une nuisance. En effet, le règlement interdit tout bruit produit au moyen d'appareils sonores, sans fixer de critère. « L'appelante a tort de prétendre que tout bruit amplifié entendu à l'extérieur, quelle qu'en soit la nature ou le volume, sans égard à l'heure, à l'endroit ou à la présence d'auditeurs, est en soi une nuisance », écrit le juge Fish pour la majorité.

La Ville estime que les tribunaux devraient lui laisser une certaine discrétion. « Le jugement remet en question le pouvoir de tous les conseils municipaux de déterminer la nature des nuisances », dit le président du comité exécutif, Frank Zampino.

Ce n'est pas le cas. La Cour dit seulement que les conseils municipaux ne peuvent pas décréter qu'un bruit est une nuisance sans fixer certaines balises. Il n'est pas nécessaire de déterminer des niveaux en décibels, ce qui exigerait l'utilisation d'instruments de mesure. Il suffirait que le règlement soit rédigé comme celui de la Ville de Québec. Celui-ci interdit tout son amplifié « qui trouble la paix ou la tranquillité des personnes qui résident, travaillent ou se trouvent dans le voisinage. »

Il faut évidemment contrer la pollution sonore. Mais il faut aussi empêcher l'arbitraire.

La fraude menottée

La justice américaine fait défiler ces jours-ci devant les tribunaux les individus soupçonnés d'avoir organisé les faillites frauduleuses et escroqué les investisseurs dans les cas désormais célèbres.

Menottes aux mains, l'ex-directeur financier d'Enron, Andrew Fastow, a été inculpé mercredi et, en vertu des chefs d'accusation, la sentence peut atteindre 148 ans de prison.

Douglas Faneuil, le courtier de Martha Stewart qui travaille pour Merrill Lynch, a plaidé coupable à des accusations de délit d'initié.

Peut-être que les fraudeurs n'iront pas tous derrière les barreaux mais les procureurs américains vont exiger que les sommes

d'argent empochées illégalement soient remises aux investisseurs.

Au Canada, les pouvoirs publics n'ont toujours pas bougé.

Dans le discours du Trône de lundi, le gouvernement fédéral proclame qu'en matière de marchés financiers il changera ses lois... « si nécessaire ». De son côté, la CVMQ continue de ménager les patrons québécois en ne les obligeant pas à certifier personnellement l'exactitude de leurs résultats financiers, comme il se fait maintenant aux États-Unis.

Ce n'est pas avec une telle attitude nonchalante que les investisseurs québécois vont retrouver confiance dans les marchés boursiers.

Maurice Jannard



Paul Bordeleau, collaboration spéciale

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES

Quelle trouvaille !

QUELLE BELLE trouvaille de Bernard Landry ! Ramener au bercail Guy Chevette, celui-là même qu'il avait si cavalièrement répudié il y a à peine six mois. Il faut comprendre notre premier ministre, trente-six ministres, c'est bien peu, du moins pour lui. Aux Affaires autochtones, deux ministres qui y oeuvrent déjà, c'est encore trop peu. Il faudra en plus un commis-voyageur qui viendra informer cette pauvre population québécoise qui ne comprend rien et qui ne demande qu'à être rassurée. Le capitaine de ce bateau a-t-il la moindre idée où il va ? Monsieur Landry, sur un bateau, il faut plus que des rames, il faut un gouvernail et quelqu'un qui sait le manoeuvrer. 300 jours, c'est bien long !

MARIA R. LAFLÈCHE

Comme les autres...

OUTRE LES changements de l'ADQ de Mario Dumont qui entraîneraient la régression du Québec, le chef de l'ADQ semble très inspiré par les vieux partis. On a qu'à penser à l'idée de réduire la dette de l'État québécois, cette idée très à la mode qui n'est jamais expliquée ou réellement justifiée. De plus, Dumont nous dit à la fin de l'article sur l'impôt à 20 % que tous les « beaux projets » d'un gouvernement adéquiste ne pourraient se faire en un seul mandat. Donc, tout comme les vieux partis et avant même d'avoir été élu, Dumont nous montre qu'il a un grand souci d'être élu et surtout... réélu.

CARL TALBOT

LeMoynes

Le CHUM ou le *Titanic* ?

BIEN SÛR que j'aimerais voir arriver une centaine de nouvelles infirmières à l'hôpital Notre-Dame pour qu'on puisse enfin respirer et pour réduire au maximum le temps supplémentaire. Mais le gros problème resterait encore la rétention. Garder les infirmières qui sont déjà en place relève du gros défi. Pourquoi ? parce qu'elles sont fatiguées d'être traitées comme des esclaves. L'employeur ne nous demande pas de rester pour du temps supplémentaire ; il nous l'ordonne. Certains chefs de département se présentent en pointant une infirmière du doigt et en lui disant : « C'est toi qui reste à soir ! » Tu demandes de l'aide ? Tu signales que pour ton équipe et pour les patients les conditions du département sont dangereuses ? Qu'à cela ne tienne. Le respect envers le personnel est très mitigé et c'est une des raisons pour lesquelles les petits matelots quittent le bateau. Le CHUM ressemble plus au *Titanic* qu'à la Croisière s'amuse.

NICOLE ST-VINCENT

infirmière au CHUM

Rien de comparable !

DANS UNE lettre ouverte au premier ministre, publiée dans vos pages le 24 septembre dernier, Dr François-Pierre Gladu, médecin omnipraticien, s'inquiétait des conséquences de la réforme Legault dans le monde de la santé. Il y lançait, sans que l'on voit pourquoi, une interrogation en apparence objective : « Saviez-vous que la visite de 15 minutes chez votre médecin lui fournit 32 \$ alors que le même temps passé chez le dentiste vous coûte 75 \$ au minimum ? ». Cela suppose qu'il va de soi que les « quinze minutes » en question sont comparables.

Cette comparaison est lourde de sens, mais elle est surtout malheureuse et non pertinente.

Elle est non pertinente car elle compare l'incomparable. Sans porter de jugement sur les frais

qu'encourent les médecins, généralistes ou spécialistes, il me faut affirmer que les coûts des cliniques dentaires n'ont aucune commune mesure avec ceux des cabinets des médecins.

Le nombre de professionnels impliqués, les coûts des équipements, les matériaux utilisés, la nature de la prestation et tant d'autres éléments font d'une clinique dentaire un véritable mini-hôpital. Cela entraîne des coûts qui justifient amplement les honoraires perçus par les dentistes en pratique privée.

Je n'aborde pas ici les honoraires versés par l'État aux dentistes qui pratiquent dans le cadre du régime public de soins dentaires pour les enfants de moins de neuf ans et les prestataires de la sécurité du revenu. Ils sont nettement inférieurs à la norme.

La comparaison est aussi malheureuse parce qu'elle entretient des préjugés injustes envers les dentistes, sans aider en aucune manière les médecins dans leurs revendications.

STÉPHANE ROY

dentiste

Le pouvoir des juges

AINSI DONC, à deux contre un, la Cour d'appel du Québec a décrété que le règlement sur le bruit et autres nuisances était invalide et qu'il violait la liberté d'expression. Le ridicule ne tuant pas, messieurs les juges en sont donc maintenant rendus là. C'est profondément triste et c'est aussi un autre signe que l'appareil judiciaire est déconnecté de la vie quotidienne du citoyen.

Avec notre argent, l'appareil judiciaire impose à la Ville de Montréal d'aller en appel en Cour suprême pour essayer de renverser ce désolant jugement. Les citoyens doivent donc savoir que la pollution par le bruit fait désormais partie de notre société dite civilisée et qu'ils n'ont plus qu'à regagner la forêt de leurs lointains ancêtres s'ils veulent renouer avec une paix essentielle à la vie.

JACQUES LÉGER



Nos félicitations

Notre collaborateur Steve Adams s'est classé finaliste au concours Lux 2002 dans la catégorie meilleures illustrations éditoriales au Québec pour un dessin (voir ci-haut) que nous avons publié le 23 septembre 2001 dans nos pages Forum pour illustrer un texte du docteur Vania Jimenez-Sigouin intitulé « Le Canada médiateur ? » Nous le félicitons sincèrement.

Écrivez-nous

La Presse reçoit avec plaisir le courrier de ses lecteurs. Compte tenu du grand nombre de lettres que nous recevons, il nous faut privilégier les textes courts (moins de 200 mots). De plus, nous nous réservons le droit d'élaguer tout texte que nous publions. Le courrier électronique est le moyen le plus simple de nous joindre: forum@lapresse.ca. On peut aussi utiliser la poste conventionnelle: Forum, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9. Enfin, nos lecteurs peuvent consulter notre Boîte aux lettres interactive, à www.cyberpresse.ca/lettres.

Forum

À quoi s'attendre ?

Tous les scénarios de guerre envisagés contre l'Irak comportent des risques énormes



CHARLES-PHILIPPE DAVID
L'auteur est Boursier Fulbright et professeur invité cet automne à l'Université Duke, en Caroline du Nord, où il enseigne le cours « War and Peace After 9-11 ». Il est coauteur, avec la Chaire Raoul-Dandurand de l'UQAM, du collectif « Repenser la sécurité », publié chez Fidès le mois dernier. Nous publions aujourd'hui la deuxième partie du texte qu'il nous a fait parvenir.

LE SCÉNARIO de guerre reprend en partie les éléments de l'intervention militaire en Afghanistan, notamment la maîtrise du ciel (depuis longtemps acquise en Irak), le recours aux opérations spéciales conjointes CIA et armée de terre (apparemment déjà dans le golfe), et l'utilisation au sol d'une petite force alliée contre l'ennemi (probablement les Kurdes, unis — fait rare —, pour combattre l'armée irakienne plutôt que de se déchirer). Là toutefois cessent les similarités. Les Kurdes ne sont pas l'Alliance du Nord et les opérations aériennes et spéciales pourraient s'avérer largement insuffisantes pour déloger Saddam Hussein. Une intervention au sol paraît incontournable. Pour autant, cette fois-ci, le terrain présente une topographie qui n'a rien de celle d'un immense désert : la ville de Bagdad, en particulier, avec ses cinq millions d'habitants, mais aussi Bassora, Karbala, Nadjaf, Ramadi et les vallées fertiles du Tigre et de l'Euphrate...

Aucune option militaire n'est convaincante. De deux choses l'une : soit le plan vise d'abord et avant tout à renverser le régime de Saddam Hussein et sa garde républicaine, soit le plan vise à occuper le territoire irakien et à resserrer progressivement l'étau sur la capitale irakienne.

Dans le premier cas, l'opération nécessite 75 000 hommes de troupes ; dans le second cas, elle requiert au minimum 250 000 soldats. Dans le premier scénario, le plan militaire a pour avantage de concentrer exclusivement l'effort sur Saddam et Bagdad, en même temps qu'il exploite l'effet de surprise. Les dangers sont pourtant multiples et énormes.

Qu'arriverait-il si Saddam, comme ben Laden, joue au chat et à la souris ? Qui contrôlerait le reste du pays si les communications étaient rompues pendant trop longtemps entre son commandement et l'armée régulière irakienne (trop pressée de faire défection) ? Qu'arriverait-il surtout dans le sud si la majorité chiite, cherchant à se venger d'années d'oppression, s'insurgeait en exterminant dans un bain de sang les hommes et les symboles du pouvoir sunnite, provoquant une situation d'anarchie ? Comment la population principalement sunnite de Bagdad accueilleraient-elle les libérateurs américains — eux qui n'ont pas toujours été reçus en héros, dans les malheureuses expéditions du Liban (1983) et de Somalie (1992-1993) ?

Et si, comble de l'horreur, réfugié dans l'un de ses quelque cinquante palais présidentiels disséminés tout le long du Tigre, et acculé au pied du mur, Saddam donnait l'ordre à sa garde républicaine d'utiliser des armes biologiques et chimiques contre les troupes américaines, ou contre les populations civiles, quelle réplique serait possible et quelles seraient les pertes en vies humaines ? Aussi terrifiant et irréaliste que cela puisse paraître, le risque existe. Car pour survivre, Saddam est prêt à commettre les pires actes de barbarie — comme bien d'autres dictateurs que la terre a connus.

Deuxième scénario

Le deuxième scénario, une campagne militaire de grande ampleur et bâtie sur plusieurs mois, reprenant en partie le modèle logistique de la guerre du Golfe, comporte tous les risques préalablement évoqués et d'autres encore. Il ne s'agit plus d'une opération aéroportée et limitée, mais de l'invasion, pure et simple, de l'Irak. Cette invasion doit procéder du sud (par le Koweït) et du nord (par la Turquie et le territoire Kurde), et dans le meilleur des cas de figure, également de l'ouest (par la Jordanie). Cette double, voire triple, « longue marche » sur Bagdad aurait pour objectif de sécuriser le territoire irakien — sous réserve toutefois que les Chiïtes et les Sunnites accueillent les Américains en héros.

Il faut également que les pays frontaliers de l'Irak tolèrent des bases d'opérations américaines sur leur sol — ce qu'ont, pour l'instant, refusé la Jordanie, l'Arabie Saoudite et l'Iran. Il faut encore que les pays hô-



PHOTO AP

« Il serait plus sage d'appliquer une stratégie d'inspections renforcées que d'entreprendre une guerre dont la légitimité, la planification et les conséquences suscitent encore de trop nombreuses interrogations. »

tes puissent justifier auprès de leurs populations le bien-fondé de cette présence. Seul le Koweït a pour l'instant accepté de jouer ce rôle, alors qu'une majorité de la population arabe voit plutôt dans le plan américain un complot : cette intervention répondrait à la volonté des États-Unis de maîtriser les gigantesques ressources pétrolières de l'Irak, tout en détournant l'attention du conflit israélo-palestinien, faisant ainsi le jeu d'Israël.

Pour les Américains, l'échéancier de ce plan militaire s'étalerait sur deux mois, le temps que l'étau ne se resserre sur Bagdad. L'incertitude demeure : comment le leader irakien réagirait-il ? Dans le meilleur des cas, il se rendra, comme Manuel Noriega en 1989. Dans la pire des situations, il commettra des actes et des crimes désespérés, se réfugiara au sein de son clan à Tikrit et combattra jusqu'au dernier homme. Une alternative serait qu'il abandonne le pouvoir à l'un de ses fils (Oudaï ou Qoussaï Hussein), avant même que les hostilités n'éclatent, une perspective guère plus réjouissante considérant les propensions sanguinaires de ces deux hommes. Somme toute, la campagne militaire est pour le moins redoutable et les inquiétudes sont troublantes et laissées sans réponses.

Quelles conséquences ?

Il ne suffit pas d'envisager l'invasion de l'Irak, encore faut-il l'occuper... Ce n'est ni une mince affaire, ni une tâche de courte durée. On peut avoir raison d'être sceptique quant aux perspectives de démocratisation et d'instauration d'une fédération multiethnique (sunnite-chiite-kurde) en Irak. Les aspirations américaines à créer en Irak un « phare de liberté », dans une région complexe et volatile, peuvent n'être qu'une chimère. Un Irak libéré du joug de Saddam Hussein, mais aussi du parti Baas, pourrait-il répéter les succès de l'Allemagne et du Japon, après la Seconde Guerre mondiale, ou emprunterait-il la voie de l'Afghanistan, de

la Somalie ou, dans une certaine mesure, de la Bosnie — où les résultats se sont souvent révélés décevants et les espoirs fréquemment déçus ?

Il faut craindre la seconde voie. En effet, pour réussir une opération de « démocratisation » en Irak, il y aurait fort à faire pour surmonter (contrairement à l'Allemagne et au Japon) des divisions ethniques et claniques considérables (comme en Afghanistan). De même, il faudrait compter sur une présence américaine, et militaire, massive pendant au moins une dizaine d'années (comme en Bosnie), pour éviter la recrudescence de la violence et la pérennisation d'un État faible (comme en Afghanistan). Or, rien n'est aussi peu certain que la durabilité de la présence américaine : les États-Unis — et particulièrement l'administration W. Bush — n'abordent que frileusement les missions d'imposition et de consolidation de la paix (en témoigne de nouveau le cas afghan).

Ainsi, gagner la guerre est une chose ; gagner la paix en est une autre. On peut tout à fait imaginer implanter la démocratie en Irak. Il faut tou-

tefois prendre en compte le fait que la démocratie n'a jamais existé ni dans ce pays ni dans le Golfe. Ce sont traditionnellement des régimes autocratiques, militaires, monarchiques ou intégristes. À ce titre, deux défis semblent particulièrement difficiles à surmonter et exigent d'ores et déjà une réflexion et un plan d'action, pour l'instant totalement absents du débat.

Deux défis

Premier défi : il y aurait fort à faire pour identifier le Hamid Karzaï irakien. L'opposition en Irak est démantelée voire inexistante. Et à l'extérieur, elle est fracturée entre des ailes nationalistes diverses (dont le Congrès national irakien et le Mouvement monarchiste, tous deux basés à Londres) et des ailes militaires constituées de petits groupes d'officiers (dont deux mouvements représentés à Washington), le préféré des Américains

étant le général Al Salhi.

Deuxième défi : maintenir l'intégrité territoriale et le fonctionnement d'un État irakien viable. L'Irak est un pays divisé en trois parties géographiques et ethniques assez distinctes : sunnite, chiite et kurde. Il est prévisible que les Kurdes, qui possèdent déjà un quasi-État, voire un État de fait protégé par les Américains, voudront à tout le moins préserver leur autonomie (un peu à la manière du Kosovo) sinon acquérir leur pleine souveraineté. L'Iran, qui abrite des leaders religieux chiïtes irakiens, voudra également s'assurer que les Chiïtes de l'Irak auront leur mot à dire dans la reconstitution du paysage politique irakien. Simultanément, les Sunnites verront d'un très mauvais oeil toute représentation accrue des Chiïtes et des Kurdes au sein d'une nouvelle constitution fédérale. L'entreprise, colossale, équivaut à du « nation building ». Elle rappelle les efforts de pacification au Sud Viêt-nam et la volonté de « transformer la vallée du Mékong, du Tigre et de l'Euphrate ? en vallée du Tennessee » — comme l'avait proclamée Lyndon Johnson. Cela suppose que les États-Unis y consentent beaucoup de ressources, mais également que les pays arabes y souscrivent et contribuent à la construction de la démocratie en Irak — et qu'ils en tirent les leçons pour eux-mêmes ! Pour le moment, il y a loin de la coupe aux lèvres.

La guerre Irak II, selon les idéologues et les conseillers de W. Bush, sera une réussite et contribuera à la lutte contre le terrorisme. Pourtant, la hâte avec laquelle l'administration américaine veut « changer de régime » à Bagdad pourrait tout autant s'avérer inconsidérée. Il serait plus sage, à mon avis, d'appliquer une stratégie d'inspections renforcées — assortie de la promesse d'une levée éventuelle de l'embargo — que d'entreprendre immédiatement une guerre dont la légitimité, la planification et les conséquences suscitent encore de trop nombreuses interrogations.

— FIN —

Des infirmières à quel prix ?

DENISE LAROCHE
L'auteure habite Montréal.

CERTAINS ignorent que le Québec connaît depuis quelques années un sérieux problème dans le domaine de la santé. Nous connaissons un manque flagrant d'infirmiers et d'infirmières dans nos hôpitaux.

Cette pénurie est tellement aiguë que le gouvernement du Québec a choisi d'investir des milliers de dollars dans le recrutement d'infirmières à l'étranger, particulièrement en France. On peut aisément imaginer le coût que nécessite l'expatriation de ces professionnels spécialisés.

Je m'interroge sur la pertinence d'une telle approche, alors que l'État québécois consacre si peu de ressources à former des gens d'ici !

J'ai été à même de constater cette curieuse contradiction dans la poursuite de gréer le Québec de nouveaux infirmiers et infirmières.

Déjà muni d'un diplôme d'études collégiales et d'une formation scientifique de base, de même qu'une expérience de travail d'au delà de six ans j'ai voulu répondre à cet appel de notre société en me consacrant aux études liées à cette nouvelle vocation.

Quelle fut ma surprise de constater qu'aucune ressource n'est mise à la disposition des personnes se trouvant déjà sur le marché du travail et qui seraient désireuses de poursuivre une telle vocation. Du côté de l'assurance-emploi, aucun soutien n'est possible. On me répond que quitter mon emploi présent, me rendrais inadmissible aux versements de prestations. De plus, même si un tel départ

pouvait se justifier, le fait de poursuivre des études m'exclurait pour cause de non-disponibilité à l'emploi. Pour paraphraser le préposé qui m'a répondu « Croyez-vous mademoiselle que l'on va vous encourager à quitter votre emploi » : même si cela me permettait d'obtenir de meilleures conditions de travail, une meilleure rémunération, tout en contribuant à alléger un problème social criant.

Une seule fois

Quant au programme d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Québec (prêts et bourses) nul soutien n'est possible puisque l'on considère qu'ayant déjà profité de son aide à l'occasion de ma première technique collégiale, il n'est pas question pour l'État de me soutenir financièrement afin

d'acquérir une nouvelle formation de niveau collégial.

Un constat se dégage de ces faits : Notre province préfère investir des sommes importantes dans le recrutement des infirmières à l'étranger plutôt que d'investir dans la formation de ses propres citoyens désireux de vouloir améliorer leur sort, et ce, malgré le gage d'une plus grande fidélité.

Je ne demande pas la charité, mais seulement que l'on revise les critères d'attribution de l'aide financière. Je crois que nous ferions certainement un pas dans la bonne direction en encourageant l'accessibilité à ce genre de programme où il y a un manque urgent et nécessaire de personnel. Subventionner l'étude en soins infirmiers contribuerait certainement à améliorer notre réseau de santé actuel et futur !

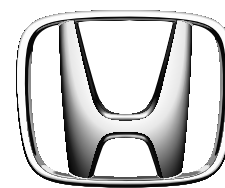


Vous cherchez une relation stimulante ?



Installez-vous dans la Honda Civic 2003. À ses caractéristiques raffinées intérieures et extérieures, ajoutez notre légendaire maniabilité Honda, et vous avez là le gage d'une relation profondément sensée. Nous vous suggérons de convenir d'un rendez-vous avec votre concessionnaire Honda pour faire l'essai routier de la très séduisante Civic, dès aujourd'hui.

LA CIVIC 2003 EST ARRIVÉE.



HONDA

www.honda.ca

